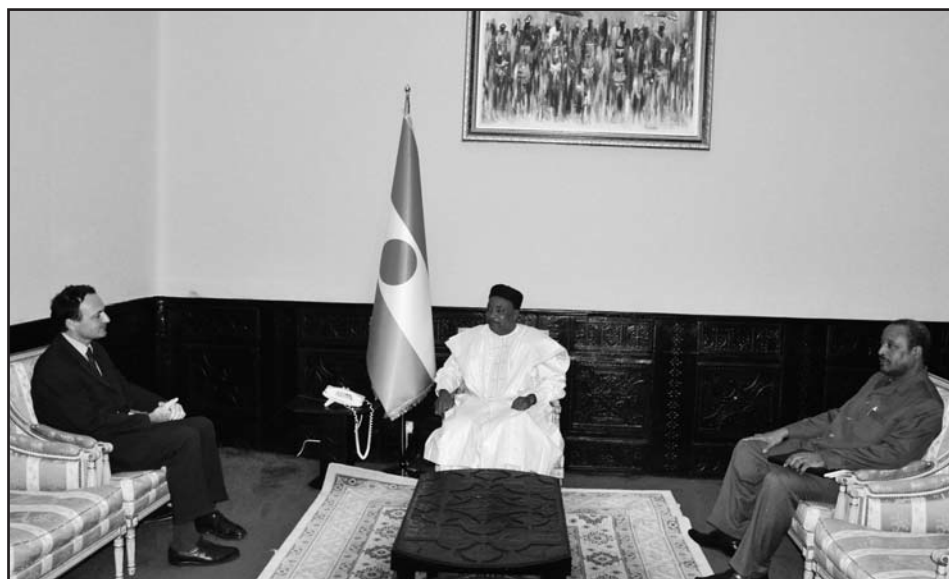


● A la Présidence de la République

Le Chef de l'Etat reçoit l'ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Niger

Le Président de la République, Chef de l'Etat, SEM. Issoufou Mahamadou, a reçu en audience, hier en fin d'après-midi, l'ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Niger, SEM. Gordon Kricke. Cette audience s'est déroulée en présence du ministre Directeur de Cabinet du Président de la République, M. Hassoumi Massoudou.



Le Président de la République s'entretenant avec le diplomate Allemand

Kader Amadou/ONEP

● Assemblée nationale

Adoption des projets de lois organiques portant traitements de base, indemnités et autres avantages alloués aux responsables de la Cour de Cassation, la Cour d'Etat, la Cour des Comptes, la CNDH et le CSC, ainsi que le Projet de loi modificatif de la composition des membres du Bureau du CESOC

P.2

● Signature de convention sur le financement du projet pilote et de mise en valeur des périmètres irrigués dans la vallée de l'Irhazer et de la plaine du Tamesna



Elh Zakari A. Gado/ONEP

Une importante contribution à la sécurité alimentaire pour le développement de l'irrigation

P.3

● Atelier de formation sur les enjeux de la crise dans le nord Mali pour les journalistes ouest-africains

Les journalistes face aux enjeux de la crise au nord Mali

P 5

● Traitement du cancer du sein

Une surveillance régulière, au moins une fois par an

P 2

● Défis de l'insécurité alimentaire

Les femmes prêtes à relever les défis alimentaires et nutritionnels

P 7

● Mali

Début de retrait des troupes Françaises

P. 8

● Premier League

Chelsea : les trois conditions de Mourinho

P. 16

● Assemblée nationale

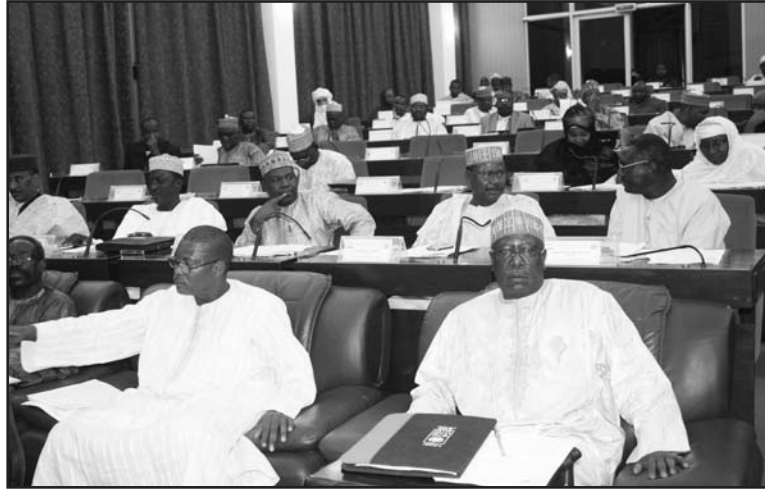
Adoption des projets de lois organiques portant traitements de base, indemnités et autres avantages alloués aux responsables de la Cour de Cassation, la Cour d'Etat, la Cour des Comptes, la CNDH et le CSC, ainsi que le Projet de loi modificatif de la composition des membres du Bureau du CESOC

Les députés ont consacré la plénière d'hier à l'examen et l'adoption de 3 projets de lois organiques. Il s'agit du projet de loi organique fixant les traitements, indemnités et autres avantages accordés aux responsables de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes ; le projet de loi organique fixant les traitements de base, les indemnités de session et autres avantages accordés aux responsables de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) ; le Projet de loi organique fixant les traitements, les indemnités et les autres avantages accordés aux responsables du Conseil Supérieur de la Communication (CSC).

Ces lois organiques ont un fondement constitutionnel plus précisément l'article 102 de la Constitution qui dispose : « les traitements, indemnités et/ou avantages divers accordés au Président de la République, au Premier ministre, aux députés et aux responsables des autres Institutions sont déterminés par une loi organique ». S'entendent par responsables d'une Institution de la République, l'ensemble des membres du Bureau de cette Institution. Pour la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes sont concernés les premiers présidents de la Cour de Cassation, du

Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes, les présidents de la Chambre à la Cour de Cassation, au Conseil d'Etat et à la Cour des Comptes ; les Procureurs généraux, les 1^{ers} avocats généraux à la Cour de Cassation et à la Cour des Comptes. Pour ce qui est de la CNDH, les responsables concernés sont : le président, le Vice-président et les rapporteurs.

Pour le CSC, les personnalités concernées sont également le président, le Vice-président et les Rapporteurs. Sont exclus des champs de ces lois organiques, les Secrétaires généraux et les autres membres des Institutions



Une vue de la plénière

cités, dont les traitements et indemnités sont fixés par voie réglementaire. Ces traitements, indemnités et autres avantages alloués aux responsables de ces Institutions comprennent outre le traitement de base, des indemnités de représentation ou de responsabilité, des indemnités de roulage quand le véhicule n'est pas fourni, ainsi que des indemnités de téléphone, eau,

électricité, domesticité et logement. La loi a également déterminé les principaux taux de frais de missions accordés à ces responsables d'Institutions de la République selon les destinations zones Afrique, Asie, Europe et Océanie. Les députés ont eu un long débat sur ces textes et ont émis le vœu de voir le Gouvernement préparer un projet de loi organique unique qui aura l'avantage de

regrouper, uniformiser et corriger les distorsions ou disparités entre ces traitements, indemnités et avantages alloués aux Responsables des Institutions de la République. Les 3 projets de lois organiques ont, chacun, été adopté à l'unanimité des députés ayant pris part aux votes.

Le 4^{ème} texte examiné et adopté par les députés est le projet de loi modifiant et complétant la loi N° 2011-40 du 07 décembre 2011 déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC). La modification consiste à porter le nombre des membres du Bureau du CESOC de 5 à 8 membres pour tenir compte du volume des tâches confiées aux conseillers du CESOC. Après débat au cours duquel les députés du groupe ARN ont montré toute leur hostilité à l'égard de cette modification, le texte a finalement été voté par 73 voix pour, 14 voix contre et 0 voix abstention.

● Mahaman Bako

● Traitement du cancer du sein

Une surveillance régulière, au moins une fois par an

Selon les spécialistes, le carcinome, plus connu sous le nom du cancer de sein, se caractérise par la présence de cellules cancéreuses qui forment la tumeur du sein. Lorsqu'une cellule altérée se multiplie sans contrôle médical, il se forme alors une tumeur très petite qu'on peut localiser et qui se développe au fur et à mesure à partir de ces lobules (qui produisent le lait) ou à partir des canaux qui conduisent le lait vers le mamelon. Les cancérologues estiment en pratique que la prise en charge du cancer du sein doit intervenir dans les deux à trois semaines qui suivent le diagnostic. On sait qu'il est plus fréquent chez les femmes à partir de la ménopause (c'est-à-dire entre 45 et 50 ans) mais au Niger, il l'est plus chez les jeunes femmes dont l'âge varie entre 25 à 35 ans.

Selon les explications fournies par Dr Dillé Issimouha du service de la Chirurgie oncologique à l'Hôpital National de Niamey et présidente de l'ONG SOS Cancer du sein, "le sein, c'est l'organe femelle qui sert à l'esthétique et surtout à l'allaitement, c'est un organe important pour la femme. Le cancer de sein, c'est l'ensemble des proliférations malignes, c'est une néoformation au niveau du sein qui est comme une boule, et qui n'est pas une boule ordinaire qui évolue avec le temps jusqu'à englober tout le sein, pour finalement le détruire et relâcher des cellules qui vont entrer dans le sein et aller se greffer au niveau des autres organes pour les détruire comme le foie, le rein, le cerveau, le poumon et la personne meurt finalement". Dr Dillé Issimouha a précisé que son ONG "est née de cette volonté de certaines praticiennes notamment certains spécialistes et de certaines anciennes malades et a vu le jour en Mars 2012, et notre objectif est de rendre visible le cancer. C'est une maladie qui fait beaucoup de ravage, elle tue silencieusement, dans le monde entier de façon générale et particulièrement au Niger. C'est un lieu d'écoute et de renseignement". Il y a, selon la présidente de l'ONG, plusieurs types de cancer. Et, le cancer peut toucher n'importe quel organe de la peau, partout de l'ongle à la peau jusqu'aux intestins. Selon Dr Dillé Issimouha, il y a des facteurs qui augmentent le risque, notamment les

femmes qui n'ont pas beaucoup allaité, qui ont eu leur premier enfant tard, ou qui ont dans leurs familles des antécédents de cancer, leur mère, leur sœur ou leur tante proche. « Il y a également des facteurs génétiques à l'origine des gènes qui ont été modifiés soit pour une raison où pour une autre ou elles sont nées avec ». S'exprimant sur les femmes les plus exposées à cette maladie, elle a indiqué que les malades peuvent avoir généralement presque 50 ans ou plus. Mais ce qui est inquiétant au Niger, c'est la population jeune qui est la plus touchée, elles sont jeunes entre 25 et 35 ans. Parlant des facteurs qui favorisent cet état de fait, elle explique que les spécialistes peinent à démontrer avec exactitude ce phénomène fréquent chez les jeunes filles. Est-ce que c'est lié à des facteurs génétiques, des facteurs environnementaux, ou d'autres facteurs, s'est elle interrogée ? Dr Dillé a néanmoins affirmé que, le cancer est plus fréquent dans certaines familles. Des études ont identifiés un certain nombre de gènes prédisposant à ce cancer du sein mais l'origine familiale reste rare. Si au niveau du cancer du col de l'utérus, c'est un virus sexuellement transmissible qui est à l'origine et qui va entraîner à la longue des lésions au niveau du col qui, petit à petit vont devenir des lésions cancéreuses, pour le cancer du sein, les facteurs ne sont pas trop connus. La cigarette est à l'origine de plus de 30% de cancer liés au tabac, donc les

femmes doivent s'abstenir de fumer. Pour ce qui est du traitement du cancer du sein, Dr Dillé a notifié que « quand la tumeur est grosse, c'est la chirurgie en ce moment qui va agir, ce sont celles qui ne restent pas sur place, si on enlève cette tumeur au niveau du sein, on laisse une seule cellule, qui va grandir à son propre compte pour devenir une nouvelle tumeur. Pour pallier aux dépenses ostentatoires que cela engendre, les autorités sont en train de construire un centre de radiothérapie derrière la maternité Issaka Gazoby. La radiothérapie est selon elle, un traitement qui consiste à délivrer des rayons comme ceux de la radio et d'autres rayons avec des sources radioactives qui vont détruire toutes les cellules qui ont été laissées par la chirurgie, que l'œil ne voit pas, pour stériliser pour que le cancer ne revienne pas là où on l'a enlevé que ça soit au niveau du sein, du col de l'utérus, de la colonne et même parfois du cerveau.

Pour ce qui est de la chimiothérapie, les mêmes cellules cancéreuses dont nous avions parlé, a dit Dr Dillé, vont rester au niveau de l'organe, mais elles vont pénétrer dans le sang et dans les vaisseaux lymphatiques comme le poumon, le foie, le cerveau et, on ne peut pas tracer les cellules puisqu'on ne les voit pas. La seule chose, c'est de faire la chimiothérapie qui est complémentaire de la chirurgie et de la radiothérapie. Ce sont a-t-elle expliqué, des produits qu'on met dans des sérum pour détruire les cellules et bloquer leur multiplication. Ils ont le rôle de diminuer la tumeur quand la tumeur est trop grosse, si on ne peut pas l'enlever en entier. Le hic, a déploré Dr Dillé Issimouha, "après la chimiothérapie, il y a certaines malades qui disparaissent et les patientes ignorent qu'on doit forcément enlever la totalité de la tumeur pour qu'elles guérissent. Les conséquences liées à cette maladie sont diverses. « Il faut forcément suivre tout le processus, mais une fois au niveau de l'opération chirurgicale, elles disent niet

puisqu'elles ne veulent pas rester avec un seul sein et il faut qu'elles sachent qu'elles vont mourir si elles ne reviennent pas car la tumeur est là. Ces traitements agissent sur les cellules cancéreuses mais aussi des cellules saines normales, c'est ce qui cause la perte des cheveux. Et pour les vomissements, on essaie de plus en plus de mettre des produits dans des sérum qui vont diminuer ces vomissements et la peau noircit". Dr Dillé a poursuivi « que le cancer est une maladie qui a plusieurs facteurs, plusieurs causes dont 80% sont inconnus pratiquement, pour les facteurs qui sont connus, il faut éviter le tabac, l'alcool car ce dernier peut être à l'origine du cancer de foie, et augmenter le risque de cancer de colonne. Il faut avoir une vie hygiénique. Les effets secondaires des traitements sont les mêmes, il y a une perte partielle ou totale des cheveux qui est toujours réversible. Elle débute 10 jours après le début du traitement et devient au maximum au bout de deux mois. La prévention selon elle c'est la plus importante. « Chaque mois après les menstrues, quand les seins sont moins lourds, les femmes doivent examiner elles mêmes leurs seins, elles doivent les palper, elles vont sentir des nodules, une masse et ensuite elles doivent aller faire des consultations à temps. Si la femme est ménopausée elle peut le faire une fois par mois tout dépend d'elle mais pour la jeune femme, elle doit le faire après la période des règles ». En guise de conseil, elle affirme que quels que soient les traitements du cancer du sein, il faudra se soumettre à une surveillance de façon régulière et au moins une fois par an afin de vérifier l'absence de récurrence ou de rechute ; la prudence est toujours de mise.

Mme Haoua âgée de plus d'une quarantaine d'années a été victime de cette maladie qui l'a obligé à enlever le sein gauche. Elle a expliqué clairement qu'au début, son sein a commencé à la gratter et un jour en regardant la télé, elle a vu une femme qui a tout son sein

avec des lésions qui parlait de sa maladie, de ses débuts et jusqu'à son hospitalisation. Son récit m'a motivé à aller à la maternité centrale Issaka Gazoby. Une fois là-bas, quand j'ai décrit les signes de ma maladie, on m'a confié à Madi, qui me disait qu'il n'y a rien à faire, il faut une intervention chirurgicale pour enlever complètement le sein. J'ai refusé. Il m'a par la suite demandé le nombre de mes enfants, je lui ai répondu que j'ai 7 enfants en vie. J'étais rentrée à la maison, mais après quelques mois, je suis retournée à la maternité de Gawèye pour une petite intervention chirurgicale car mon mari a refusé qu'on n'enlève mon sein gauche. Il ne se passe une semaine sans que je ne sente des douleurs atroces malgré l'opération. Je m'étais évanouie deux fois, c'est en ce moment qu'un de mes frères m'a amené chez un tradipraticien qui est à Dosso qui n'a rien pu faire. J'ai fais des mois et des mois à me rendre de village en village pour chercher une solution, mais en vain. J'ai traîné la maladie durant trois ans jusqu'à ce que mon mari décède. Voyant la situation de ma famille, pour ne pas que mes enfants deviennent orphelins de père et de mère, j'ai décidé personnellement de retourner revoir Dr Madi pour suivre ses conseils. Il a procédé à l'opération". Selon Mme Haoua, l'opération fut une réussite mais seulement le coût du traitement est élevé. J'ai dépensé pour les injections plus d'une centaine de mille. Après quatre injections, j'ai cessé a-t-elle indiqué avant de rappeler qu'après les injections, elle vomissait, elle avait la diarrhée, ce qui l'a découragé. Mme Haoua qui s'est appesanti sur les dépenses ostentatoires liés à ce traitement conseille aux femmes atteintes de cette maladie, de braver la peur et de s'armer de courage en enlevant complètement le sein, pour recouvrer la santé.

● Aissa Abdoulaye Alfary

● A la Présidence de la République

Le Chef de l'Etat signe un décret portant remises gracieuses de peines

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou, a signé, hier, un décret portant remises gracieuses de peines.

Ainsi, aux termes de ce décret, des remises gracieuses de peines sont accordées à l'occasion du deuxième anniversaire de l'investiture de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, dans les conditions définies ci-après. Tout individu qui, à la date de signature du présent décret, est condamné à une peine privative de liberté par décision judiciaire devenue définitive et mise à exécution pour une infraction qualifiée crime ou délit, bénéficie d'une remise de peine :

a) de la totalité de la peine qui lui reste à subir, si celle-ci est inférieure ou égale

à dix (10) mois ;

b) de dix (10) mois si la peine prononcée est supérieure à dix (10) mois et inférieure ou égale à deux (2) ans ;

c) de un (1) an si la peine prononcée est supérieure à deux (2) ans et inférieure ou égale à quatre (4) ans ;

d) de quinze (15) mois si la peine prononcée est supérieure à quatre (4) ans et inférieure ou égale à six (6) ans ;

e) de deux (2) ans si la peine prononcée est supérieure à six (6) ans.

Les remises gracieuses prévues ci-dessus ne sont pas applicables aux personnes condamnées pour les infractions ci-après : vols commis avec au moins trois (3) circonstances aggravantes ; fausse monnaie ; détournement de deniers publics ; trafic de drogue ; corruption, trafic d'influence ou concussion ; terrorisme ; crime d'esclavage ;

meurtre, parricide, assassinat ou empoisonnement ; attentat aux mœurs (viol, attentat à la pudeur, harcèlement sexuel, acte impudique sur mineur de même sexe, outrage public à la pudeur) ; évasion ; blanchiment de capitaux, abus de biens sociaux.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, bénéficient de la remise totale de la peine qui leur reste à subir : les femmes allaitantes ou en grossesse ; les personnes atteintes d'épilepsie, d'affection tuberculeuse, cancéreuse, lépreuse et sidéenne médicalement constatée ; les mineurs de moins de dix sept (-17) ans ; les personnes âgées de soixante (60) ans ou plus ; les malades mentaux.

Toutefois, les bénéficiaires des remises gracieuses dont les certificats médicaux, actes de naissance ou jugements supplétifs tenant lieu d'actes de nais-

sance ayant servi de support pour la remise de peine s'avèreraient faux, verront leur remise de peine rapportée sans préjudice de poursuite pénale pour usage de faux. Les responsables de faux actes seront poursuivis en justice conformément à la loi.

Les Procureurs de la République et les Présidents des Tribunaux d'Instance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de procéder à des vérifications rigoureuses des listes des bénéficiaires avant toute mise en liberté.

Le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Porte Parole du Gouvernement est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

● Signature de convention sur le financement du projet pilote et de mise en valeur des périmètres irrigués dans la vallée de l'Irhazer et de la plaine du Tamesna

Contribuer à la sécurité alimentaire par le développement de l'irrigation

Le Ministre d'Etat, ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, M. Amadou Boubacar Cissé, et le Directeur général de la COMINAK, représentant du groupe Areva au Niger, M. Serge Martinez, ont procédé hier matin, dans la salle de réunion du ministère du Plan, à une signature de convention sur le financement du projet pilote et de mise en valeur des périmètres irrigués dans la vallée de l'Irhazer et de la plaine du Tamesna. L'objectif principal du projet vise à contribuer à la sécurité alimentaire par le développement de l'irrigation en vue de faire de la zone de l'Irhazer et du Tamesna un grand pôle de développement économique et social pour notre pays. A ce titre, il contribuera à l'atteinte des objectifs de l'Initiative 3N.

Cette signature de convention illustre la solidarité et la vitalité de la coopération entre le groupe AREVA et notre pays. A travers cette convention de financement, le groupe Areva apporte un appui financier, sous forme de don, d'un montant de deux milliards (2 000 000 000) de francs CFA destiné au financement du projet pilote d'aménagement et de mise en valeur des périmètres irrigués dans la vallée de l'Irhazer et la plaine du Tamesna. Elle s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord signé entre l'Etat du Niger et le groupe Areva en 2006 pour un montant de 11,4 milliards de francs CFA. Cet appui vient s'ajouter à d'autres récents, notamment dans le domaine de la sécurité, a précisé le ministre d'Etat Amadou Boubacar Cissé. La sécurité alimentaire constitue une préoccupation majeure du

gouvernement à laquelle les plus hautes autorités de notre pays accordent un intérêt particulier. C'est pourquoi, la satisfaction des besoins alimentaires des populations constitue un des objectifs prioritaires du Plan de Développement Economique et Social 2012-2015, à travers l'Initiative 3N. Aussi, avec la contribution attendue de 11,4 milliards de FCFA du groupe Areva, et si les résultats de la phase pilote sont concluants, le programme entend aménager et mettre en valeur 5 000 hectares dans la Vallée de l'Irhazer et de la plaine du Tamesna, pour environ plus de 2 000 ménages bénéficiaires et autres opérateurs privés, dans le cadre d'un partenariat public-privé. A cet effet, le ministre a rappelé que la problématique de mise en valeur de la Vallée de l'Irhazer a toujours été une préoccupation constante des autorités nigériennes.



Echange de documents entre les deux parties

Aujourd'hui, avec la matérialisation de l'opération pilote, cette volonté devient une réalité. Le financement de cette phase pilote d'un montant de 2 milliards de francs CFA et d'une durée de deux (2) ans permettra d'aménager deux fermes agro-pastorales modernes sur deux (2) sites, notamment Agharouss et Tiguirwit. Elle a pour objectif d'expérimenter des options visant l'augmentation de la productivité et des productions agricole et pastorale, afin de déterminer les modèles de production les plus rentables et durables pour la zone. Comme on peut le constater a indiqué le ministre d'Etat, le projet Irhazer-Tamesna est un programme très ambitieux, sur

lequel le Président de la République S.E. Issoufou Mahamadou et le gouvernement de la 7^{ème} République placent beaucoup d'espoirs. Auparavant, le Directeur général de la COMINAK, représentant du groupe Areva au Niger, M. Serge Martinez, a indiqué que, depuis la création des sociétés minières au Niger, l'engagement du groupe Areva va au-delà de l'activité industrielle. Le groupe Areva réalise de nombreux projets en faveur des communautés riveraines des sites miniers. Placé au premier plan de la stratégie industrielle du groupe, l'engagement social d'Areva favorise l'accès à des services sanitaires et sociaux dans une région isolée

pour concourir à l'amélioration des conditions de vie des populations. C'est pourquoi, le groupe Areva s'est doté de moyens conséquents depuis plusieurs années pour investir dans des projets de développement en faveur du Niger. Il poursuit une politique sociale ambitieuse en réalisant des actions de soutien à la santé ; à l'éducation et au développement rural, a dit le Directeur général de la COMINAK. Partenaire de longue date du Niger, le groupe Areva et notre pays travaillent ensemble pour développer une activité forte, pérenne, créatrice d'emplois et de biens au service de la communauté.

● Hassane Daouda

● Elh Zakari A. Gado/ONEP



Direction des Ressources Humaines Talent Acquisition & Talent Management

AVIS DE RECRUTEMENT INTERNE/ EXTERNE

Dans le cadre de ses activités, Celtel Niger opérant sous la marque Airtel, recherche :

UN FORMATEUR DU SERVICE CLIENTELE POUR CENTUM

MISSION PRINCIPALE :

Transmettre aux agents en charge du service clientèle les connaissances essentielles sur les produits, procédures et systèmes, ainsi que les aptitudes et compétences appropriées.

Qualifications et Compétences requises

- Avoir un niveau universitaire (au moins BAC+2) en Marketing, Gestion Commerciale, Gestion ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle de 5 à 6 ans dans le support à la clientèle, l'assistance au sujet des produits technologiques ;
- Il doit être particulièrement ouvert aux produits des Technologies de l'Information et de la Communication (data, appareils, périphériques...);
- Avoir de bonnes compétences en communication écrite et orale;
- Etre excellent en français ;
- Parler couramment l'anglais serait d'un atout ;
- Avoir un bon sens de relations interpersonnelles ;
- Avoir une expérience dans les télécom serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance du Pack Microsoft (Word, Excel, Powerpoint)
- Aimer la mobilité dans le travail.

Les dossiers de candidature comprenant :

- la lettre de candidature ;
 - la copie du CV ;
 - les copies légalisées d'extrait d'acte de naissance et de certificat de nationalité ;
 - les copies légalisées des diplômes.
- doivent être envoyés à l'adresse e-mail : hr.africa@centumlearning.com **au plus tard le lundi 15 avril à 16 heures.**

N.B : Seuls les candidats (es) sélectionné (es) seront contactés (es). Tout dossier transmis ne peut être retiré.

UN FORMATEUR DE LA VENTE ET DISTRIBUTION POUR CENTUM

MISSION PRINCIPALE :

• Transmettre aux vendeurs en charge de la distribution les connaissances essentielles sur les produits, procédures et systèmes, ainsi que les aptitudes et compétences appropriées.

Qualifications et Compétences requises

- Niveau universitaire (au moins BAC+3) en Gestion Commerciale, Marketing, Gestion ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle de 5 à 6 ans dans la distribution /ventes ;
- Avoir une bonne expérience/de gestion d'une équipe de vendeurs notamment dans le domaine des biens de grande consommation;

- Avoir une. expérience dans les télécom serait un atout ;
- Avoir de bonnes compétences en communication écrite et orale;
- Etre excellent en français ;
- Parler couramment l'anglais serait d'un atout ;
- Avoir un bon sens de relations interpersonnelles ;
- Avoir une bonne connaissance du Pack Microsoft (Word, Excel, Powerpoint) ;
- Etre disposé à travailler en régions ;
- Aimer le travail de terrain.

Les dossiers de candidature comprenant :

- la lettre de candidature ;
 - la copie du CV ;
- les copies légalisées d'extrait d'acte de naissance et de certificat de nationalité ;
- les copies légalisées des diplômes.
- doivent être envoyés à l'adresse e-mail : hr.africa@centumlearning.com **au plus tard le lundi 15 avril à 16 heures.**

N.B : Seuls les candidats (es) sélectionné (es) seront contactés (es). Tout dossier transmis ne peut être retiré.

UN FORMATEUR ENTREPRISE POUR CENTUM

MISSION PRINCIPALE:

Transmettre aux vendeurs Corporate les compétences appropriées en B2B dans un environnement des télécommunications.

Qualifications et Compétences requises

- Niveau universitaire (au moins BAC+2) en Gestion Commerciale, Marketing, Gestion ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une. expérience professionnelle de 5 à 6 ans en vente B2B, grandes entreprises, ONG, etc...
- Avoir une bonne présentation physique ;
- La connaissance de l'environnement des télécom est exigée et à défaut une expertise équivalente ;
- Avoir de bonnes compétences en communication écrite et orale;
- Etre excellent en français ;
- Parler couramment l'anglais serait d'un atout ;
- Avoir un bon sens de relations interpersonnelles ;
- Avoir une bonne connaissance du Pack Microsoft (Word, Excel, Powerpoint).

Les dossiers de candidature comprenant :

- la lettre de candidature ;
 - la copie du CV ;
 - les copies légalisées d'extrait d'acte de naissance et de certificat de nationalité ;
 - les copies légalisées des diplômes.
- doivent être envoyés à l'adresse e-mail : hr.africa@centumlearning.com **au plus tard le lundi 15 avril à 16 heures.**

N.B : Seuls les candidats (es) sélectionné (es) seront contactés (es). Tout dossier transmis ne peut être retiré.

● Atelier de formation sur les enjeux de la crise dans le nord Mali pour les journalistes ouest-africains
Les journalistes face aux enjeux de la crise au nord Mali

International Negoce en collaboration avec Reporter du Faso, ont organisé mardi et mercredi derniers à Ouagadougou au Burkina Faso, un atelier de formation qui a regroupé une vingtaine de journalistes issus du Niger, du Mali et du Burkina Faso, sur la thématique « les enjeux de la crise dans le nord Mali pour les journalistes ouest-africains ». A cette occasion, les journalistes ont suivi plusieurs communications portant notamment sur l'origine et l'évolution de la crise touarègue, la mauvaise interprétation des lois islamiques dans le cas du nord Mali, le reporter de guerre, sur la menace terroriste dans la sous-région, sur les genres journalistiques etc.

Exposant sur l'origine et l'évolution de la crise touarègue, Dr Mahamoudou Ouédraogo, ancien ministre, Conseiller du Président du Faso, a fait un rappel historique des rebellions touarègues qui ont sévi notamment au Mali et au Niger. « Les rebellions touarègues font partie des plus anciennes rebellions en Afrique. Ce sont des rebellions qui ont commencé bien avant les indépendances du Niger, du Soudan français, de la Haute Volta etc. Comme tous les peuples de l'Afrique au sud du Sahara, les touarègues se sont farouchement opposés à l'occupation coloniale française. Mais vu l'inégalité des armes, le Sahara a été rapidement occupé par les français. Il y a eu des révoltes sous l'occupation française. Au Mali la révolte touarègue la plus célèbre contre l'occupant français est celle menée par Fergoun. Au Niger c'est la révolte de Kaocen qui est la plus célèbre » a souligné le conférencier. Il a par la suite évoqué la loi cadre de 1956, les guerres de cession, le projet de création de l'Organisation Commune des Régions Sahariennes, et la création des dif-

férents fronts rebelles. Dr Mahamoudou Ouédraogo a largement expliqué la crise qui sévit actuellement au nord Mali et les solutions qui pourraient être envisagées par les Etats pour y mettre fin. Quant au Colonel Omer Bationo, directeur général de la sécurité intérieure du Burkina Faso, il a présenté une communication sur les stratégies préventives et réactives de son pays pour faire face à la menace terroriste.

Dans son exposé, le Colonel Omer Bationo a rappelé qu'il y a une décennie de cela, la question du terrorisme était considérée par de nombreux pays africains comme un phénomène lointain qui sévissait particulièrement dans les pays occidentaux. Défini comme étant l'emploi délibéré de la violence, le terrorisme, de par sa complexité, son ampleur et sa capacité d'adaptation est devenu de nos jours un phénomène mondial étant donné qu'aucun pays n'est à l'abri de cette menace. « En Afrique, le terrorisme a fait son apparition dans les années 1990 avec le Front Islamique du Salut (FIS), lequel parti politique par l'entremise de

sa branche armée a favorisé la création d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) en 2007. S'étant fixé pour objectif de s'attaquer aux intérêts des puissances occidentales. AQMI s'est installé progressivement dans la bande sahélo-saharienne notamment au Mali et au Niger. Dès lors, des prises d'otages dirigées contre les occidentaux et des trafics de tout genre se sont multipliés dans cette région de l'Afrique. Cette situation s'est aggravée avec le déclenchement du conflit touareg au Mali ayant abouti à l'occupation du nord de ce pays par des groupes terroristes tels que AQMI, MUJAO, Ansar Dine. Le Burkina Faso qui fait frontière avec le Mali et le Niger, n'est pas à l'abri de cette menace terroriste. En effet, ces groupes terroristes n'hésiteront pas à utiliser le territoire burkinabè comme "zone de refuge" surtout qu'ils sont traqués actuellement jusqu'à leurs derniers retranchements » a-t-il indiqué. Evoquant l'état des lieux dans la sous région, il a souligné que la menace terroriste se caractérise principalement par des attaques contre les unités des forces de défense et de sécurité, des attentats divers et des prises d'otages qui semblent devenir les actions privilégiées d'AQMI. « Ainsi, si le souvenir du premier attentat suicide perpétré en Afrique de l'ouest, le 8 août 2009, contre l'Ambassade de France à Nouakchott, reste encore vivace dans les esprits, l'on retient aussi les multiples enlèvements d'occidentaux et tentatives d'enlèvement au Niger, au Mali et en Mauritanie. Le dé-

nouement de ces situations a souvent été tragique comme ce fut le cas du britannique Edwin DYER (mai 2009) du français Michel GERMANEAU (juillet 2010) et de deux otages français (Antoine de Leocour et Vincent Delory) en janvier 2012 lors d'une opération de libération. L'émergence de la secte intégriste musulmane Boko Haram avec ses multiples actions de terreurs au Nigeria sonne également comme un appel à la mobilisation. L'énumération des faits ci-dessus mentionnés montre une intensification de la menace d'AQMI dans la sous-région. Les actes perpétrés, notamment contre l'ambassade de France à Bamako (le 5 janvier 2011) par un jeune ressortissant tunisien se réclamant d'AQMI et surtout les enlèvements dans la ville de Niamey (le 7 janvier 2011) des deux ressortissants français de même que ceux de trois (03) travailleurs d'une ONG dans la région du Sud Ouest nigérien en Octobre 2012 ont fini de nous convaincre non seulement de la réalité de la menace, mais aussi du fait qu'aucun endroit dans la zone ne peut constituer un abri contre les actions d'AQMI. Aussi, l'occupation du Nord du Mali jusqu'à plus de la moitié du territoire national par les

groupes du MNLA ANSAR DINE, MUJAO et AQMI a montré clairement que la menace est aux portes du Burkina Faso», a ajouté le Colonel Bationo. Pour le conférencier, la bande sahélo-saharienne est une zone de vulnérabilités multidimensionnelles. En effet, du fait des caractéristiques géographiques, cet immense espace bénéficie d'une faible couverture sécuritaire. De par sa situation géographique et les facilités qu'offre le terrain aux trafiquants, cette région est à nouveau un carrefour stratégique, non seulement entre l'Afrique subsaharienne, le Maghreb et l'Orient mais aussi entre les Amériques et l'Europe, notamment pour l'acheminement des drogues. Certains convois de produits illicites peuvent ainsi voyager de l'Atlantique à la Mer Rouge sans jamais passer par un poste frontière. Face à tout cela, il a souligné que son pays a élaboré une stratégie de lutte contre le terrorisme axée sur la prévention, la protection, la poursuite et la réaction.

● **Oumarou Moussa**
 envoyé spécial

● 6ème session de l'Assemblée générale du Réseau des chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO), à Ouagadougou (Burkina Faso)

Notre compatriote El Bello Boubacar, élu président du Réseau des chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO)

Notre pays a été honoré, le mardi 9 avril 2013, par l'élection de notre compatriote El Bello Boubacar, président du Réseau National des chambres d'Agriculture (RECA), à la présidence du Réseau des chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO) pour un mandat de trois ans, annonce un communiqué de presse rendu public hier, par le Réseau National des chambres d'Agriculture (RECA). La même source précise que l'élection est intervenue au cours de la 6ème session de l'Assemblée générale ordinaire ayant réuni à Ouagadougou au Burkina Faso, les dirigeants des sept chambres d'Agriculture membres de ladite Institution. Le Réseau des chambres d'agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO), rappelle le communiqué de presse, compte parmi ses membres, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry, le Mali, le Niger et le Togo et compte s'élargir aux pays de la CEDEAO. Cette consécration est le fruit d'un effort du RECA à représenter la profession « agricole » du Niger dans les pôles des pays qui se distinguent dans la recherche de l'excellence pour le développement des activités agricoles, pastorales, sylvicoles et de transformations semi artisanales, conclut le communiqué.

Mamane Abdoulaye

● Déclaration du Syndicat National des Agents Auxiliaires de l'Assemblée Nationale (SYNAAN)
La CNT enregistre l'adhésion d'un nouveau syndicat

Le Syndicat National des Agents Auxiliaires de l'Assemblée Nationale (SYNAAN) s'est réuni hier au siège de la Confédération Nigérienne du Travail (CNT), en vue de rendre public une déclaration de presse. La déclaration a été lue par le Secrétaire Général du SYNAAN, M. Abdou Namoua Djika, en présence du représentant de la Confédération nigérienne des Travailleurs, M. Halidou Mounkeila.

Halidou Mounkeila, a tenu à rendre un hommage appuyé à l'ensemble de ces militants pour le choix porté à cette centrale. Il n'a pas manqué de les remercier et de les féliciter pour cet engagement noble avant de les rassurer du sou-

Cette organisation syndicale composée de dix huit (18) membres décide de se rallier à la centrale syndicale CNT pour mieux défendre les intérêts matériels et moraux de ses militants. La déclaration fait suite à une série de concertations qui a eu lieu précédemment dans le cadre de cette affiliation. "Ainsi, eu égard aux résultats des concertations de l'ensemble de nos militants et militantes du syndicat, nous décidons à compter de ce jour notre affiliation à la CNT. Aussi, j'appelle tous nos militants à rester vigilants et à répondre en tout lieu et à tout temps aux nobles idéaux de la centrale" a précisé le SG du SYNAAN. Il a également saisi



Lors de la déclaration

l'opportunité pour remercier ses camarades pour leur disponibilité constante. Le représentant de la CNT, M.

Halidou Mounkeila, a tenu à rendre un hommage appuyé à l'ensemble de ces militants pour le choix porté à cette centrale. Il n'a pas manqué de les remercier et de les féliciter pour cet engagement noble avant de les rassurer du sou-

● **Aissa Abdoulaye Alfary**



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI/B.P. 10.896/NIAMEY - NIGER
Tél. : (227) 20 31 55 31/Télécopie : 20 31 58 62 - NIF 5713
LE RECTEUR

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°002/UAM/2012

1. L'Université Abdou Moumouni invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli fermé cacheté pour la fourniture de **trois (03) Groupes électrogène de 200KVA**.
2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis-à-vis de l'Administration Nigérienne (voir détails dans les instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation des biens.
3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres auprès du **Service Central des Affaires Financières du Rectorat de l'Université Abdou Moumouni à la Rive droite, Route de Torodi**, tous les jours ouvrables entre 09h et 12h 00 les matins et 15h 30 à 18h les après midis.
4. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acquérir un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres auprès du **Service Central des Affaires Financières du Rectorat de l'Université Abdou Moumouni, BP: 327 Niamey - Niger, Tel: 20 31 55 31 ou 20 31 57 13, E-mail : daoudaliou@yahoo.fr**, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **deux cent mille (200 000) francs CFA**.
5. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.
6. Les offres, présentées en un (1) original et quatre (4) copies conformément aux Instructions aux Soumissionnaires et accompagnées d'une garantie de soumission égale à **deux pour cent (2%) du montant de l'offre en Francs CFA**, sous forme de caution bancaire ou chèque certifié, devront parvenir ou être remises **au Rectorat, Service Central des Affaires Financières, BP:327 Niamey - Niger, Tel: 20315531 ou 20315713** au plus tard le **23 mai 2012 à 9h**. L'ouverture des plis sera faite le **même jour à 10 heures 00 mn** en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.
7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de remise des offres.
Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

Le Recteur



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION D'AGADEZ GOUVERNORAT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°01/13/GR/AZ//DRUL/As

Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction des infrastructures du Lycée Professionnel en Hôtellerie d'Agadez sous financement de budget national 2013, le Gouvernorat d'Agadez (Direction Régionale de l'Urbanisme, du Logement et de l'Assainissement), par délégation de maîtrise d'ouvrage du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, lance un appel d'offres ouvert **pour les travaux de construction d'un bloc administratif et de six salles de classes**.

Les travaux sont composés de deux lots comme suit :

- Lot N°1 : Construction de six salles de classes et
- Lot N°2 : Construction d'un bloc administratif.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales en règle vis-à-vis de l'Administration (voir détails dans les instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation judiciaire.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres auprès de la Direction Régionale de l'Urbanisme, du Logement et de l'Assainissement d'Agadez, assurant la maîtrise d'œuvre des travaux, tous les jours ouvrables à partir de 8 heures, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

Le délai d'exécution des travaux est de six mois au maximum.

Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acquérir un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres, auprès de la Direction Régionale

de l'Urbanisme, du Logement et de l'Assainissement d'Agadez, moyennant paiement d'un montant non remboursable de **cent mille (100 000) F CFA**.

En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.

Les offres présentées en un original et trois copies, conformément aux instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission de 1.000.000 F CFA pour le lot n°1 et 600.000 F CFA pour le lot n°2, devront parvenir ou être remises à la Direction Régionale de l'Urbanisme, du Logement et de l'Assainissement d'Agadez, **jusqu'au 13 mai 2013 à 9 heures 00 mn**, avec toutefois, possibilité pour ceux qui le désirent, de remettre leurs offres, le **même jour** et dans la salle de dépouillement, avant le démarrage des opérations d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis sera faite le **13 mai 2013 à 10 heures 00mn**, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, dans la salle des réunions du Gouvernorat.

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de **quatre vingt dix (90) jours**, à compter de la date de remise des offres.

Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

Le Gouverneur de la Région d'Agadez
Colonel Major Garba Maikido



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI
B.P. 10.896 NIAMEY - NIGER/ Tél. : (227) 20 31 55 31
Télécopie : 20 31 58 62
NIF 5713
LE RECTEUR

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°002/UAM/2012

1. L'Université Abdou Moumouni invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli fermé cacheté pour la fourniture de matériels de bureaux et équipement de salle de vidéo conférence à l'Université Abdou Moumouni de Niamey dont la liste est ci dessous.

Désignation	Quantité
Table	75
Chaise visiteur	50
Vidéoprojecteur	1
Ecran de projection	1
Tableau Blanc	1
Sonorisation	1
Split de 2cv	2
Relais électrique de 10KVA	3
Armoire HP 42U 800x800 avec accessoires	3
Switch CISCO SGE 2000 rack able SNMP ,24 ports 10/100/100 Base T	3
Onduleur rack able APC smart UPS 1000 VA	3
Goulette Legrand 35X80 blanc 2M	30
Câble fibre optique monomode 6 brins Extérieur	4
Traversée monomode LC/LCFO	12
Connecteur monomode LC/Duplex	12
Jarretière LC/LC FO(1m)	6
Module fibre optique	2
Mat haubane de 15m avec tube centrale de 3m+accessoires	2
Breeze Access	2
Câble pour antenne radio (50m)	2
Parafoudre	2
Installation et configuration	2

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis-à-vis de l'Administration Nigérienne (voir détails dans les instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation des biens

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres auprès du **Service Central des Affaires Financières du Rectorat de l'Université Abdou Moumouni à la Rive droite, Route de Torodi**, tous les jours ouvrables entre 09h et 12h 00 les matins et 15h 30 à 18h les après midis.

4. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acquérir un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres auprès du **Service Central des Affaires Financières du Rectorat de l'Université Abdou Moumouni, BP: 327 Niamey - Niger, Tel: 20 31 55 31 ou 20 31 57 13, E-mail : daoudaliou@yahoo.fr**, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **cent mille (100 000) francs CFA**.

5. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.

6. Les offres, présentées en un (1) original et quatre (4) copies conformément aux Instructions aux Soumissionnaires et accompagnées d'une garantie de soumission égale à **deux pour cent (2%) du montant de l'offre en Francs CFA**, sous forme de caution bancaire ou chèque certifié, devront parvenir ou être remises **au Rectorat, Service Central des Affaires Financières, BP:327 Niamey - Niger, Tel: 20315531 ou 20315713** au plus tard le **22 mai 2012 à 9h**. L'ouverture des plis sera faite le **même jour à 10 heures 00 mn** en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de remise des offres.

Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

Le Recteur

● Défis de l'insécurité alimentaire

Les femmes prêtes à relever les défis alimentaires et nutritionnels

Les femmes en ville comme en campagne, sont engagées et s'organisent pour affronter les vicissitudes de la vie. Elles pratiquent aujourd'hui diverses activités, comme le maraîchage. Ce choix opéré par les femmes nigériennes en particulier dans les zones rurales, leur permet d'améliorer leurs conditions alimentaires et nutritionnelles et celles de leurs enfants.

Face à la situation sans cesse croissante imposée par les phénomènes naturels et la mondialisation avec tous leurs corollaires, les femmes nigériennes sont, depuis plusieurs années, déterminées à relever les défis de l'autosuffisance alimentaire, et de leur autonomisation. Si auparavant, la place de la femme dans la société et surtout dans le cercle de prise de décisions a été négligée, il est unanimement reconnu aujourd'hui que rien ne peut aboutir à un résultat concret et probant

l'on compte aujourd'hui au Niger plusieurs femmes politiciennes, entrepreneures, opératrices économiques, chefs de services... elles sont présentes également dans les domaines agro-sylvo-pastoraux et sont responsables d'associations de défense des droits de l'homme etc. Chacune a un seul slogan : contribuer à l'essor économique du pays. En ville, comme en campagne, elles ont la même vision et poursuivent les mêmes objectifs. A cette ère, où le débat sur le changement climatique se fait à



Production de moringa sur le périmètre irrigué de Kardji Bangou

Kader Amadou/ONEP

Ils passent plus leur temps ailleurs dans d'autres pays, et ceux qui restent dans leur village s'adonnent à des activités de moindre importance, comme les jeux et des causeries inutiles. Les femmes elles, ont compris la situation autrement et s'organisent en groupements, associations en vue d'améliorer leur condition d'existence. Des organismes nationaux et internationaux accompagnent les initiatives des femmes en ville comme en campagne. A cet effet, dans le département de Boboye, les femmes du groupement de Donoudibi, sont déterminées à prendre leur destin en main. C'est ainsi que ces femmes ont mis leur capacité et leur faculté en œuvre, pour travailler dur sur un périmètre irrigué d'une superficie de 2 ha. Elles sont appuyées par le programme SADEL, la direction départementale de l'agriculture qui assurent leur encadrement, leur octroient des semences améliorées, construisent des puits, leur offrent des motopompes, ainsi que des matériels ara-

toires, témoigne Safi Idé, représentante des femmes productrices. Selon elle, leur choix de s'adonner à ce métier se justifie par l'abandon des hommes à un moment précis, où elles ont besoin d'un soutien constant. Grâce à cette activité, elle a affirmé avoir déjà bénéficié des fruits de leur labeur. Elle a indiqué que cette année, 65 femmes ont exploité ce site. Ce qui a permis à chacune d'elle de profiter de ce qu'elle a produit. Par ailleurs, elle a précisé que cette année, elles ont produit de la pomme de terre, des choux, de la laitue, de l'oignon, des carottes, du maïs, des haricots. Pendant la période des récoltes, Safi Idé et ses collègues, amènent une partie de leur production sur les marchés environnants. Après avoir écoulé leurs produits, elles s'approvisionnent en céréales et d'autres produits de première nécessité. L'esprit créatif et imaginatif de ces femmes leur ont également permis de prendre en charge des frais de scolarisation des enfants, leur habillement, mais aussi de s'occuper de leur

santé. Malgré leurs moyens financiers et matériels limités, Safi et son équipe tentent de montrer que les femmes peuvent et continuent à jouer un rôle de pièce maîtresse dans le développement socio-économique du Niger. Au-delà de la formation de productrice en technique agricole, elles apprennent aussi le système de conservation de chou à travers le séchage. Cela constitue un atout pour les populations de cette localité d'avoir en permanence un complément alimentaire suffisant. Elle a déclaré avoir reçu dans le cadre de l'initiative "3N" un appui de l'Etat en semences, en engrais, deux (2) motopompes et des puits ont été également construits. Idem pour les femmes de Kargui Bangou dans le département de Dosso. Mme Lamissou Karimou est productrice depuis 20 ans, et vice-présidente du groupement "Wafakay". Elle a précisé que sur le site, ils sont au nombre de 151 exploitants, dont 79 femmes. Et toutes les femmes se distinguent par leur dévouement au travail. Elles expriment toute leur volonté de garantir la disponibilité alimentaire du terroir et de ravitailler les zones environnantes. Elles ont compris la nécessité et l'importance de produire tout au long de l'année, afin de se mettre à l'abri de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En outre, toutes les femmes appartenant aux différents groupements se disent satisfaites de ce qu'elles sont en train de faire, parce qu'elles arrivent à s'auto-suffire, à jauger leur capacité de mobiliser et à gérer, seules, les fruits de leur labeur.

● Laouali Souleymane



L'ardeur des femmes de la région de Dosso a été bien récompensée

Kader Amadou/ONEP

sans l'implication de la femme. Au regard de leur nombre, les femmes nigériennes occupent une place de choix dans toutes les politiques de développement entreprises par l'Etat. Convaincues de leur position stratégique,

tous les niveaux, les femmes maraîchères ont conscience de cet aspect imposé par la nature à l'homme. En zone rurale, la période qui succède la saison des pluies est marquée par le manque d'activités pour certains hommes.

● A la découverte du travail social au Niger à travers le Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant

Qu'est que le travail social ?

Les travailleurs sociaux du monde entier célèbrent chaque année la Journée Internationale du Travail Social. Cet événement que le Niger a célébré pour la première fois le 19 Mars 2013, a mis l'accent sur les apports du travail social dans la société et sur sa contribution aux débats concernant les défis liés à la protection sociale.

Qu'est ce que le travail social?

Le travail social se décrit comme un ensemble de démarches permettant d'aider des individus ou des familles se trouvant dans des problèmes psychologiques, sanitaires, matériels et/ou financiers résultant des situations de crises (alimentaires, sinistres, maladies ; etc.) et qui nécessitent une intervention immédiate et organisée. Le service social est une structure publique ou privée menant un ensemble de prestations au profit des groupes vulnérables afin de leur assurer un minimum de bien-être.

Qu'est ce qu'un assistant social ou travailleur social ?

L'assistant social vient en aide à des individus, des familles ou des groupes en difficulté afin de contribuer à leur bien-être, leur (ré)insertion sociale et leur autonomie. Pour ce faire, il écoute, soutient, accompagne, conseille ou oriente

les personnes en fonction de leurs demandes et de leurs besoins.

Quelles sont les domaines d'interventions du travailleur social ?

De part sa formation et sa mission, l'assistant social est un agent polyvalent. Les rôles qu'il est appelé à jouer varient en fonction de son lieu d'accréditation et corrélatifs aux activités ou missions qui lui sont assignées. Ainsi, ses domaines d'intervention sont entre autres:

Au niveau du Service Social Communal

L'assistant social de commune intervient dans la protection des familles et des groupes vulnérables (personnes démunies, personnes en situation d'handicap, personnes âgées, personnes en situation d'urgence), dans la prévention et la lutte contre les fléaux sociaux, dans l'orientation et l'aide à l'accès aux services sociaux de base et autres

services adaptés. Il offre des solutions à un large éventail de problèmes (psychologiques, sanitaires, matériels et ou financiers).

Au niveau du Service Social de l'Hôpital

La mission principale du service social de l'hôpital est d'apporter aux malades hospitalisés le soutien qui facilite leur adaptation à l'hôpital et à aplanir les obstacles qui peuvent retarder la guérison. L'assistant social facilite aux malades l'adaptation au cadre hospitalier, les informe, éduque la famille (conseils d'hygiène, diététique), prépare le malade au retour à la vie familiale et professionnelle, et aide les malades démunis à régler les frais d'hospitalisation et des examens.

Au niveau du Service Social de la Justice

La mission principale de ce service est la protection des enfants mineurs délinquants et autres adultes détenus. L'assistant social a pour rôle d'effectuer des enquêtes sociales ordonnées par le juge et proposer des mesures à prendre dans l'intérêt du détenu, effectuer des enquêtes sociales, sensibiliser

les détenus sur la vie en prison, préparer la réinsertion du détenu à la sortie par des mesures de réhabilitation, de formation au métier.

Intervention sociale dans les camps des réfugiés

La mission sur les sites des réfugiés est de contribuer au bien être des populations victimes des crises et catastrophes en général. L'assistant social intervient dans la prévention des conflits au sein des camps des réfugiés, des abus et violences faites aux femmes et enfants en général et à la jeune fille en particulier à travers des séances de sensibilisation et d'animation. Il assure aussi une assistance psychosociale en vue de leur adaptation aux nouvelles conditions

de vie en vue de surmonter les crises.

Quelles sont les interrelations avec les autres professions ?

Le travailleur social en collaboration avec les autres acteurs, doit chercher une cohérence à l'ensemble des actions afin de créer des synergies positives dans les différents domaines à travers une approche multisectorielle. Ceci permettra la mise en œuvre d'un "socle de protection sociale" qui garantirait à long terme, le plein épanouissement de la population dans la voie d'équité et de développement humain intégral.

Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Etude de Maître BAGOUMA KADRI, Notaire à la résidence de Niamey, BP. 2920 Niamey-Niger, Rue du Maourey, Tél. (+227) 20 73 84 02, de la perte d'un acte de cession portant sur une terrain urbain sis à Niamey dans la zone du lotissement Extension Kalley Plateau II, parcelle N de l'îlot 12.696, au nom de Monsieur MOUSSA AROUNA. Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude ci-dessus indiquée ou au service des affaires domaniales et cadastrales de la Communauté Urbaine de Niamey.

● Mali

Début de retrait des troupes Françaises

Trois mois après le début de son intervention militaire, le 11 janvier, la France a retiré cette semaine ses premières troupes du Mali, mais contrairement à ce que Paris espérait, son armée semble engagée pour longtemps dans le pays. Et l'avenir politique du Mali, l'une des clés de la stabilité de la région, est toujours aussi confus.

Conformément à la promesse du président François Hollande, qui avait annoncé un début de retrait avant la fin avril, une première centaine de parachutistes français a quitté le nord du pays et transitait mardi par Chypre avant de regagner la France. Un signe concret des succès remportés par les soldats français sur le terrain et une réponse à ceux qui redoutaient un "enlèvement". "Il est logique que, progressivement, on se retire mais on le fait lentement, de manière pragmatique et claire", a souligné mardi le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian. "A la fin de l'été", a-t-il dit, les soldats français seront moins de 2.000 et puis progressivement on finira par un ensemble qui tournera autour de 1.000 pour une durée un peu plus importante".

Depuis le 11 janvier, les troupes françaises ont infligé de lourdes pertes aux groupes islamistes et démantelé leurs réseaux dans le nord du pays. Premier visé, Al Qaida au

Maghreb islamique (Aqmi), considéré comme la principale menace pour la France et l'Europe au Sahel, a été éliminé dans son sanctuaire du nord-est. "Plus de 600 terroristes, sur les 1.500 à 2.000 combattants radicaux identifiés, ont probablement été éliminés, des stocks d'armes, de munitions et d'essence ont été détruits en grand nombre. Des chefs, comme Abou Zeïd, ont été éliminés", rappelle Eric Denécé, directeur du Centre français de recherche sur le renseignement (CF2R). En substance, affirme-t-il, "on a renvoyé les terroristes cinq ou dix ans en arrière. Ça ne veut pas dire que la menace a totalement disparu, mais on l'a fait reculer de manière significative".

Si les opérations de ratissage se poursuivent dans le massif des Ifoghas et le long de la frontière algérienne, l'armée française concentre désormais ses efforts plus au sud, autour de Tombouctou et Gao. Elle y conduit depuis le week-end une vaste opération, avec un millier d'hommes,



Sur un terrain d'opération

pour traquer les combattants du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao), désormais le plus actif sur le terrain.

Dans cette zone où il bénéficie de soutiens au sein de la population, le Mujao harcèle les habitants et les forces maliennes. Mais selon les spécialistes, la capacité de nuisance des islamistes reste limitée. "En trois mois, le niveau de réaction des terroristes a été très faible, si ce n'est quasiment nul", relève Eric Denécé. D'autres unités françaises devraient quitter le Mali dans les semaines qui

viennent. Un début de retrait très politique, pour montrer que la France entend passer au plus vite le relais aux forces africaines pour assurer la sécurité du Mali.

Les effectifs français devraient toutefois rester substantiels jusqu'en juillet, date à laquelle Paris exige la tenue d'élections présidentielle et législatives au Mali. "Il paraît assez urgent de mettre en place quelque chose qui ressemble à un pouvoir légitime", souligne François Heisbourg, président de l'Institut international des études stratégiques (IISS). L'enjeu,

dit-il, est "de créer les conditions qui permettent à un processus d'intégration nationale de s'opérer".

Après avoir martelé que ses soldats n'avaient pas vocation "à rester durablement au Mali", Paris a proposé à l'ONU et au gouvernement malien de maintenir une "force d'appui" d'un millier d'hommes dans le pays. Une force "permanente", selon Laurent Fabius, le ministre des Affaires étrangères, "pour lutter contre le terrorisme". Cette force serait "parallèle" à celle que les Nations unies souhaitent mettre en place pour prendre le relais des troupes françaises et de la Misma, la force des pays de l'Afrique de l'Ouest, pour stabiliser le Mali.

Un millier d'hommes équipés d'hélicoptères, capables d'intervenir rapidement en soutien des Casques bleus en cas d'attaques des islamistes. Le dispositif envisagé rappelle, selon François Heisbourg, le précédent de la force française Licorne déployée depuis 2002 en Côte d'Ivoire en soutien des Casques bleus. Onze ans après, elle compte encore 450 hommes.

(AFP)

Opération de ratissage dans la vallée du Mujao

Sous les grands acacias, le campement jihadiste dans cet oued asséché au nord de Gao était invisible du ciel. Et ce n'est sans doute que quelques heures avant l'arrivée des soldats français qu'il a été déserté.

Progressant à pied, en formation de combat quelques mètres devant les blindés dans le fond de la vallée, les hommes du 92e régiment d'Infanterie ont, au deuxième jour de l'opération "Gustav", découvert des stocks de munitions, des restes de bivouacs, des équipements de camping et des fûts de carburant attestant d'une forte présence ennemie. Un millier de soldats français appuyés par de nombreux blindés et protégés par une importante couverture aérienne ont dimanche à l'aube encerclé puis investi cette vallée, considérée par l'état-major de l'opération Serval comme l'une des bases principales du groupe islamiste Mujao (Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest).

Le capitaine Arnaud (il ne révèle que son prénom) note les points GPS de toutes les découvertes de ses hommes. Les instructions sont de ne rien toucher, au cas où ce serait piégé, et d'attendre les spécialistes du Génie. "Ils ont quitté les lieux précipitamment, sans doute informés de nos mouvements dès que nous avons quitté Gao", dit-il. "Ils ont laissé derrière eux des tas de choses qu'ils emportent quand ils bougent de façon ordonnée. Ils étaient pressés".

Il montre, sous le couvert de branchages touffus, des lits pliants, des ustensiles de cuisine, des vêtements, des fûts de 500 litres de carburant, des morceaux d'armement. Une grande cantine contient le début de ce qu'il faut mélanger pour fabriquer de l'explosif artisanal: semoule, gasoil et engrais. Les sapeurs répandent la matière grumeleuse sur le sol, crèvent la cantine à grands coups de pioche. Ils brûlent le reste.

Deux hélicoptères d'attaque Tigre tournoient dans le ciel et surveillent le terrain à l'avant des fantassins. Des

chars et des canons de gros calibre veillent sur les crêtes.

Plus loin, dans une caisse en bois portant des inscriptions en français, une radio HF d'un modèle ancien, sans doute volée à l'armée malienne. "Ca c'est rare et c'est une aubaine", explique un autre capitaine, Jean-Baptiste, lui aussi du 92e régiment d'Infanterie. "Cela va permettre à nos spécialistes de voir quelles fréquences ils utilisent ou celles qu'ils écoutent. Nous, ils ne peuvent pas,

c'est crypté". "On sait qu'ils sont dans le coin. Dix pick-up blancs ont été repérés dans la vallée il y a moins de vingt heures", ajoute-t-il. "Ils nous observent peut-être. Ils s'adaptent. Ils nous évitent quand ils voient que nous sommes en force, qu'ils n'ont aucune chance, mais dès qu'ils repèrent une vulnérabilité, ils peuvent attaquer en nombre et se montrer redoutables. Il faut être super vigilant".

Sous la rotonde parfaite formée par les branches d'un acacia géant, non loin du campement, les soldats découvrent six roquettes de 122 mm, longues de quatre mètres, à côté d'une batterie de camion. "Il suffit de

brancher le cul de la roquette pour la faire partir", dit l'un des sapeurs, Eric. "Ils fabriquent des rampes de lancement improvisées avec des planches, des pierres. La précision est bien sûr approximative, mais on a vu en Afghanistan qu'avec un peu de pratique ils pouvaient s'améliorer". Certains membres du 92e régiment d'Infanterie sont rentrés en novembre d'Afghanistan, pour repartir quelques mois plus tard au Mali.

Pour détruire les engins, ils les posent côte à côte dans une clairière, les relient entre eux par trois longs pains de plastic reliés à une mèche lente. L'explosion fait trembler l'air brûlant sur des centaines de mètres.

Au soir du deuxième jour de son offensive, l'une des plus importantes menées par l'armée française au Mali, le colonel Bruno Bert, qui commande les opérations sur le terrain, reconnaît qu'aucune cible humaine n'a été repérée mais s'assure satisfait. "Nous donnons un grand coup dans la logistique du Mujao", dit-il à l'AFP. "Ils prennent un grand coup en terme de capacité de nuisance. L'opération va encore durer le temps nécessaire, nous allons fouiller toute cette vallée. Et s'ils reviennent après notre départ ils ne retrouveront plus rien".

(AFP)

A Koulikoro, des soldats maliens formés pour combattre les jihadistes

Au pied d'une colline, dans un camp militaire de Koulikoro, à 60 km de Bamako, le cliquetis des armes résonne: ce n'est pas la guerre, mais des soldats maliens s'entraînant sous les ordres d'instructeurs européens qui les forment au combat contre les jihadistes.

D'abord à genoux, puis couchés sur le sol, ces soldats commencent par apprendre à manier des Kalachnikov, sous l'oeil attentif d'instructeurs venus de sept pays membres de la mission de formation de l'Union européenne (EUTM): France, Royaume-Uni, Suède, Finlande, Lituanie, Luxembourg et Irlande. "Nous sommes très motivés pour cette formation qui était nécessaire pour nous. Après, nous irons au Nord combattre les terroristes", affirme le sergent Moussa Maïga de l'armée malienne, parlant des islamistes armés qui ont occupé pendant près de dix mois en 2012 cette région qui représente les deux tiers du Mali.

Depuis le 11 janvier, les jihadistes en ont en partie été chassés par une intervention armée franco-africaine, en soutien à l'armée malienne qui, humiliée par la conquête fulgurante du Nord par les groupes armés début 2012, reste incapable de les combattre seule sans une solide formation.

Face au sergent Maïga, le lieutenant-colonel Gérard Veillefosse, de l'armée française, fait partie des 200 premiers formateurs de l'UE. "Le premier objectif est d'assurer la coordination du groupe", assure l'officier français, en notant que ces soldats ont auparavant été formés dans divers pays. "Ca ne peut pas fonctionner, parce qu'ils ne sont pas habitués à travailler ensemble", affirme-t-il, ajoutant: "Le ciment, c'est la cohésion".

Depuis le début de la formation il y a une semaine, le camp d'instruction militaire de Koulikoro grouille de monde: vendeuses de frites et de viande, maçons achevant la construction de hangars devant servir de salle de cours, agents de nettoyage et militaires s'y côtoient. Au centre du camp d'environ six hectares, un hélicoptère vient d'atterrir près de tentes servant d'hôpital de campagne. "C'est un exercice de transfert de blessés de guerre. Il faut se mettre véritablement dans une situation de guerre. Je

n'aime pas le mot +simulation+, nous faisons comme si nous étions sur un terrain de conflit", explique Boubacar Tiné, officier malien.

Non loin de là, deux formateurs finlandais marchent difficilement. Venant d'un pays où il faisait -25°C quand ils l'ont quitté, ils ont encore du mal à supporter les 40°C de Koulikoro... Les premiers soldats maliens en formation viennent de tout le pays. Parmi eux, des Arabes et des Touareg, deux communautés minoritaires souvent assimilées aux islamistes par la majorité noire du pays. "C'est vous qui voyez en moi un Touareg. Moi, je suis un militaire malien avant tout. Nous voulons être formés pour défendre notre pays. Nous sommes fiers d'être des Maliens", explique Chérif, sergent touareg. Maniement des armes et discipline de groupe pour les simples soldats, techniques de commandement pour les officiers.

Assis dans une salle du premier étage d'un bâtiment du centre d'instruction, ces derniers écoutent avec beaucoup d'attention un homologue français qui leur dit: "Lorsque vous donnez des instructions à un subordonné, vous reprenez à haute et intelligible voix, pour qu'il comprenne

bien ce que sont des ordres". L'ambition de la formation européenne est de mettre sur pied une armée nationale qui intègre aussi ce que représente le respect des droits de l'Homme, l'armée malienne actuelle étant régulièrement accusée d'exactions, en particulier contre les Arabes et Touareg.

Au total, quatre bataillons d'environ 700 militaires maliens doivent être formés. "Chaque formation va durer dix semaines et se fera en deux phases: une formation militaire générale et, très rapidement, une spécialisation", explique le lieutenant-colonel Philippe de Cussac, porte-parole de l'EUTM. Une spécialisation "très pointue", selon lui, pour mettre sur pied "des forces spéciales", former des tireurs d'élite, des experts en télécommunications, génie, artillerie. Les premiers soldats maliens formés par l'UE seront opérationnels dès le mois de juillet et iront, pour beaucoup d'entre eux, dans le nord du Mali où subsistent des poches de résistance islamiste.

(AFP)

● Kenya

Le nouveau président embarrasse les Occidentaux

Le président kényan Uhuru Kenyatta a prêté serment mardi, une entrée en fonction qui pose aux Occidentaux la question de l'attitude à adopter à l'égard d'un dirigeant inculpé par la Cour pénale internationale (CPI).

Après la présidentielle du 4 mars qui s'est déroulée dans le calme, en contraste avec le bain de sang du précédent scrutin il y a cinq ans, les Kényans espèrent qu'Uhuru Kenyatta, 51 ans, tiendra sa promesse d'être le président de tout le peuple et pas seulement celui de son groupe ethnique, les Kikuyu, le plus important du pays.

Pour les Etats occidentaux qui financent cette économie importante de l'Afrique de l'Est, le Kenya joue un rôle essentiel pour la stabilité régionale, notamment en participant à la lutte contre les islamistes affiliés à Al Qaïda présents en Somalie voisine. Tout en conservant des relations suivies avec le Kenya, les chancelleries occidentales doivent limiter les contacts avec les personnes inculpées par la CPI de La Haye. Uhuru Kenyatta

est poursuivi par la justice internationale pour crimes contre l'humanité en raison de son rôle présumé dans les violences qui avaient suivi le précédent scrutin présidentiel. Pour l'investiture de mardi, les Etats-Unis et plusieurs Etats européens s'étaient fait représenter au niveau de leurs ambassadeurs, une pratique pas inhabituelle pour ce genre d'événement disent les diplomates et compatible avec la ligne qui consiste à n'avoir que des "contacts essentiels" avec les inculpés.

Dans son serment prononcé sur la Bible utilisée par son père, Jomo Kenyatta, premier président du pays après son indépendance en 1963, Uhuru Kenyatta s'est engagé à "être loyal et de faire allégeance à la république du Kenya". Les Kényans attendent de leur nou-



Uhuru Kenyatta prêtant serment

veau chef d'Etat, ancien ministre de Finances dont la famille contrôle un empire économique florissant, qu'il ramène dans le pays une croissance plus soutenue. Elle était de 7% avant le précédent scrutin de décembre 2007. Outre les représentants occidentaux, une dizaine de chefs d'Etat et de chefs de gouvernement africains ainsi que des officiels de haut rang étaient présents lors de la cérémonie. La Chine et l'Inde, qui ne reconnaissent pas la CPI, avaient dépêché de hauts re-

sponsables pour assister à l'événement, qui s'est tenu dans un stade de la banlieue de Nairobi.

Tout en ne voulant pas apparaître trop proches du nouveau chef de l'Etat, les Américains et les Européens ne veulent pas non plus laisser le champ libre à la Chine et aux autres pays asiatiques. "Ils (les Occidentaux) se trouvent dans une position très délicate", a résumé Daniel Branch, expert du Kenya à la Warwick University. "Mon intuition est que tout le monde va

trouver un moyen de s'accommoder". Les ambassadeurs occidentaux ont échappé à un moment difficile : le président soudanais Omar Hassan al Bachir, inculpé de génocide à La Haye et sous le coup d'un mandat d'arrêt international, était absent. Uhuru Kenyatta et son vice-président William Ruto ont promis de collaborer avec la CPI afin de se disculper d'accusations qu'ils nient.

Des diplomates occidentaux ont expliqué qu'ils allaient adopter une attitude "pragmatique" à l'égard du gouvernement de Kenyatta, si ce dernier coopère avec la CPI. Il est accusé d'avoir orchestré des violences tribales qui avaient fait plus de 1.200 tués après l'élection présidentielle il y a cinq ans. L'ambassadeur des Etats-Unis, Robert Godec, a rencontré le nouveau président la semaine dernière et des ambassadeurs européens ont présenté des demandes d'audience.

(Reuters)

● Egypte

Vives critiques du patriarche copte contre le président Morsi

Le patriarche copte d'Egypte, Tawadros II, a vivement critiqué mardi le président islamiste Mohamed Morsi, l'accusant de "négligence" face aux affrontements de dimanche devant la cathédrale Saint-Marc du Caire, la plus grave crise inter-confessionnelle depuis son arrivée au pouvoir en juin. Le chef de la plus grande Eglise chrétienne du Moyen-Orient a aussi estimé que ces tensions entre communautés religieuses, qui éclatent régulièrement dans le pays, avaient désormais atteint un "niveau de chaos".

Les affrontements survenus dimanche se sont produits à l'issue des funérailles de quatre Coptes tués deux jours plus tôt. Selon des témoignages, des slogans hostiles au pouvoir islamiste avaient fusé parmi les fidèles coptes qui avaient ensuite été attaqués par des groupes de civils à la sortie de la cathédrale. La police avait ensuite tiré des grenades lacrymogènes sur la cathédrale, siège du patriarcat copte orthodoxe et lieu hautement symbolique pour cette communauté qui représente 6 à 10% de la population égyptienne.

Deux personnes, un chrétien et une personne non identifiée, ont trouvé la mort dans ces heurts. M. Morsi avait dès dimanche appelé le patriarche pour condamner ces violences, annoncer l'ouverture d'une enquête et assurer qu'il considérait "toute attaque contre l'Eglise comme une attaque personnelle". La présidence égyptienne a assuré à nouveau mardi dans un communiqué qu'elle avait suivi "avec

inquiétude ces événements regrettables" et avait ordonné de "déployer tous les efforts possibles pour maîtriser la situation et protéger les biens et les personnes".

Le communiqué impute le début des heurts à des fidèles coptes ayant "vandalisé des voitures" à l'issue des obsèques. Ces propos n'ont pas convaincu le chef de l'Eglise copte, interrogé au téléphone sur la chaîne privée égyptienne ONTV. M. Morsi "a promis de faire tout ce qui est possible pour protéger la cathédrale, mais ce n'est pas ce que nous voyons", a déclaré Tawadros II. Sa gestion des événements "relève de la négligence et d'une mauvaise évaluation" de la situation, a-t-il poursuivi. "Il s'agit d'une attaque flagrante contre un symbole national, l'Eglise d'Egypte", d'une gravité "sans précédent en 2000 ans d'histoire" de la chrétienté dans le pays, a ajouté le patriarche. "L'Etat doit prendre clairement position" car les tensions "dépassent les limites de

la liberté d'expression et ont atteint un niveau de chaos", a-t-il affirmé.

Pour tenter de rétablir le calme, la présidence égyptienne a annoncé mardi soir que M. Morsi avait chargé une délégation de rendre visite à l'Eglise copte pour dire "que l'Eglise est un symbole copte égyptien, auquel personne ne peut porter atteinte", et assurer que les auteurs des actes de violence devraient rendre des comptes. "La délégation a rencontré des responsables de l'Eglise mais pas le patriarche Tawadros qui se trouve en dehors du Caire", selon le communiqué.

Par ailleurs, plusieurs centaines de personnes ont manifesté au Caire mardi en fin de journée contre les violences confessionnelles. "Nous voulons dire au monde que l'Egypte est unie et qu'il n'y a pas de différence entre chrétiens et musulmans", a affirmé un manifestant, Mohammed Farag. Les quatre Coptes dont les funérailles ont été célébrées dimanche avaient été tués vendredi dans une bourgade déshéritée au nord du Caire, Al-Khoussous, lors de heurts avec des musulmans. Un musulman est également mort au cours de ces heurts. Les affrontements sont fréquents entre chrétiens et musulmans en Egypte. Depuis



Le patriarche copte Tawadros II

la chute du régime de Hosni Moubarak en février 2011, les heurts entre communautés religieuses ont tué une cinquantaine de chrétiens et plusieurs musulmans. L'élection en juin 2012 d'un président issu des Frères musulmans a aggravé le sentiment d'insécurité et de marginalisation des Coptes, même si M. Morsi a promis

d'être le "président de tous les Egyptiens". L'Eglise copte a déjà pris des positions très critiques contre le pouvoir de M. Morsi ces derniers mois, à l'occasion de l'adoption d'une nouvelle Constitution accusée de faire la part belle aux vues des islamistes.

(AFP)

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Etude de Maître BAGOUMA KADRI, Notaire à la résidence de Niamey, BP. 2920 Niamey-Niger, Rue du Maourey, Tél. (+227) 20 73 84 02, de la perte d'un acte de cession portant sur une terrain urbain sis à Niamey dans la zone du lotissement **Extension Kalley Plateau II**, parcelle N de l'ilot **12.693**, au nom de **Monsieur MOUSSA AROUNA**. Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude ci-dessus indiquée ou au service des affaires domaniales et cadastrales de la Communauté Urbaine de Niamey.



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION D'AGADEZ
DEPARTEMENT DE TCHIROZERINE / COMMUNE URBAINE D'AGADEZ
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01/2013/CU/AZ

Dans le cadre de la maîtrise du trafic des camions gros porteurs dans la Commune Urbaine d'Agadez, s'inscrivant dans un programme de sécurisation de la population et d'organisation de ce trafic, la Commune Urbaine d'Agadez a initié la construction d'un parking des camions gros porteurs à Agadez. Dans le cadre de ces travaux, sous financement de budget de la Commune Urbaine d'Agadez, le Président du Conseil Municipal, Maire de la Commune Urbaine d'Agadez lance un Appel d'Offres pour les travaux de construction du mur de clôture dudit parking.

Les travaux sont composés d'un seul lot. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales en règle vis-à-vis de l'Administration (voir détails dans les instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation judiciaire.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres auprès du Secrétariat Général de la Mairie d'Agadez, tous les jours ouvrables à partir de 8 heures, des publications du présent avis d'appel d'offres. Le délai d'exécution des travaux est de trois mois au maximum.

Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acquiescer un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres, auprès du

Secrétariat Général de la Mairie d'Agadez, moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent mille (100.000) FCFA.

En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat. Les offres présentées en un original et trois copies, conformément aux instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission de 1.250.000 F CFA, devront parvenir ou être remises à la Mairie d'Agadez, jusqu'au 10 mai 2013 à 9 heures 00 mn, avec toutefois, possibilité pour ceux qui le désirent, de remettre leurs offres, le jour et dans la salle de dépouillement, avant le démarrage des opérations d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis sera faite le 10 mai 2013 à 10 heures 00 mn dans la salle de réunion de la Mairie, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de quatre vingt dix (90) jours, à compter de la date de remise des offres.

Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres.



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Projet d'Appui au PROGRAMME SPECIAL POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE
AVIS DE REPORT DE DATE

La date de dépôt et d'ouverture des offres relatif au DAO N°002/PAPSSA 11/2013 pour la construction des infrastructures communautaires initialement prévue pour le vendredi 26 avril 2013 est reportée au lundi 20 mai 2013.

Le reste est sans changement

Moutari SOULEY Coordonnateur du Projet

Etude de Maître DJIBO Aïssatou Notaire

276, rue de Grand Hôtel, BP : 12.949 / Niamey- Niger Téléphone : 20.73.38.38

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte reçu le 20 février 2013 par Maître DJIBO Aïssatou, il a été constitué une société Anonyme avec Conseil d'Administration pour une durée de 99 années, ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : SOCIETE NIGERIENNE DE FABRICATION DE SACS par abréviation « **NIGER SACS-sa** ».

Capital : CENT CINQUANTE MILLIONS (150.000.000) de Francs CFA.

Siège Social : Maradi, Quartier Soura Bilda, BP : 241 (République du Niger).

Objet : La fourniture de services divers, la fourniture des prestations de services comptables aux PME-PMI ainsi qu'une expertise comptable affirmée aux grandes entreprises, la vente & l'assistance en logiciels de Gestion Sage et de comptabilité, gestion des immobilisations, Paie & GRH, Etats Financiers SYSCOA, gestion commerciale et Telbac pour le transfert bancaire, la vente & l'assistance en logiciels

spécifiques (SPSS, logiciels gestion pharmacies et logiciels et autres connexes, arcview, etc...

Administrateurs :

-Monsieur SANI GONDA GARKI, Administrateur PCA,
- Monsieur SANI GONDA FAÇAL, Administrateur DG
-Monsieur SANI GONDA ABDOUL KADER, Administrateur,
-Monsieur SANI GONDA KABIROU, Administrateur et

-Monsieur SANI GONDA ABDEL RAZAK, Administrateur,

Commissaires aux comptes :

- Titulaire : **Le Cabinet FCA**, Cabinet d' Expertise Comptable, sis à Niamey (Niger), BP 07 Niamey.

-Suppléant : Mr Abdou BAOUA BP : 11.803 Niamey Niger

Dépôt légal & immatriculation : le 04 février 2013 au Greffe du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey sous le Numéro RCCM : NI-MAR-2013-B 089.

Pour avis
Le Notaire



Marchés Publics

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°004 /2013/CL/CR-TDA/MI (RELANCE)

La Commune rurale de Tchadoua a négocié et obtenu du Programme d'Actions Communautaires phase II le financement e son microprojet intitulé «**Construction d'un (1) bloc de trois classes équipées en matériaux définitifs et deux (2) blocs de latrine à trois compartiments au CEG de Wakasso C/R de Tchadoua dans le département d'Aguié, région de Maradi**»

Une partie des fonds sera utilisée pour financer le marché relatif aux travaux de construction d'un bloc de trois classes équipées en matériaux définitifs et deux blocs de latrine à trois compartiments au CEG de Wakasso C/R de Tchadoua dans le département d'Aguié.

Le Maire de la commune rurale de Tchadoua lance un Appel d'Offres National pour les «travaux de construction d'un bloc de trois classes équipées en matériaux définitifs et deux blocs de latrine à trois compartiments au CEG de Wakasso C/R de Tchadoua dans le département d'Aguié.

Sont admis à concourir les soumissionnaires titulaires d'un agrément national option BTP de catégorie une (1) ou plus. Les soumissionnaires doivent être en règle vis-à-vis de l'Administration.

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des renseignements complémentaires et examiner le dossier d'appel d'offres auprès de la mairie Tchadoua, au Service Départemental du Génie rural d'Aguié, ou à la Cellule Régionale de Coordination du PAC II de Maradi du lundi au jeudi entre 9heures et 16 heures 30 minutes, et les vendredis de 9heures à 13 heures, (jours ouvrables).

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, sur demande auprès de la Mairie Tchadoua moyennant paiement d'un montant non remboursable de 50 000 francs CFA.

Les offres présentées en une originale et trois (3) copies et accompagnées d'une garantie de soumission suivant le modèle du DAO d'un montant au moins égal à 300 000 francs CFA devront être déposées ou parvenir au siège de la Mairie Tchadoua au plus tard le mardi 14 mai 2013 à 9 heures

Toute offre non accompagnée d'une garantie de

soumission conforme au modèle présenté dans le DAO ou d'un chèque certifié authentifié par la Banque du soumissionnaire d'un montant de 300.000 FCFA sera écartée.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour dans la Salle de réunion de la Mairie de Tchadoua à 10 heures en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture.

Les pièces exigées dans le cadre du présent appel d'offres sont les suivantes :

1. Produire un certificat d'agrément de 1^{ère} catégorie ou plus, option BTP délivré par l'Administration compétente ;
2. Justifier d'une existence légale (inscription au Registre du Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM pour les entreprises nigériennes) ;
3. Fournir une attestation de Régularité fiscale (ARF) datant de moins de trois mois ;
4. Fournir une attestation de la CNSS et de l'Inspection de travail datant de moins de trois mois ;
5. Fournir une attestation de non faillite, non liquidation judiciaire et de non cessation de paiement datant de moins de trois mois ;
6. Fournir l'attestation de paiement de cotisations de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Niger de l'exercice en cours (pour les entreprises nigériennes) ;
7. La garantie de soumission délivrée par une Banque commerciale reconnue par l'Acheteur ou sous forme d'un chèque certifié authentifié par la Banque du soumissionnaire d'un montant de 300.000 FCFA,
8. La convention de groupement s'il y a lieu ;
9. Fournir le Cahier des Clauses Techniques Générales et Particulières dûment paraphées et signés avec la mention lu et accepté ;

NB : L'ARF et l'attestation de la CNSS et de l'Inspection de travail doivent être en original. Les autres documents peuvent être en original ou en photocopie légalisée et certifiée conforme.

Le manque ou la non-conformité de l'une quelconque des pièces citées entraînera le rejet de l'offre.

LE MAIRE C/R TCHADOUA



USAID / PAIX A TRAVERS LE DEVELOPPEMENT II
USAID / PEACE THROUGH DEVELOPMENT II



AVIS D'OFFRE DE POSTE IT ASSISTANT

Résumé du poste:

Sous la supervision du Directeur de l'informatique et de la gestion des données, l'Assistant IT sera responsable d'une variété de fonctions clés, allant de l'assistance quotidienne aux utilisateurs à la maintenance de divers systèmes informatiques (réseaux, ordinateurs, imprimantes, onduleurs, commutateurs, routeurs, etc...) au niveau de Niamey et autres bureaux à l'intérieur du pays.

Description des tâches:

- L'Assistant IT effectuera entre-autres les tâches suivantes:
- Fournir un appui technique matériel et logiciel aux utilisateurs
 - Assurer la résolution des problèmes et le dépannage des matériels (réseaux, PCs, imprimantes, commutateurs, routeurs, onduleurs, ...) dans un environnement culturellement diversifié.
 - Assurer l'inventaire de matériels informatiques ainsi que leur maintenance
 - Effectuer des activités de routine à l'appui au programme et aider à la gestion des incidents et des problèmes
 - Soumettre un rapport périodique au Directeur de l'informatique
 - Autres tâches qui lui seront confiées.

Compétences requises:

- Maîtrise de Microsoft Office 2010 (Word, Excel, Power Point, Outlook.), Windows 7, Windows 2008 Serveur dans un domaine
- Connaissances générales en réseau et maintenance informatique
- Capacité à résoudre les problèmes communs: matériels et logiciels
- Connaissance générale en HTML et Javascript
- Capacité à respecter les délais et à s'adapter au changement des priorités
- Capacité à s'organiser et à effectuer plusieurs tâches
- Capacité à suivre les instructions et à travailler individuellement comme en équipe
- Capacité à acquérir de nouvelles connaissances
- Capacité à travailler sous pression et produire des résultats
- Bonne communication orale et écrite, la connaissance de l'anglais serait un grand atout

Qualifications:

- Être titulaire d'au moins un diplôme de technicien supérieur (DTS) en informatique, en systèmes d'information ou dans un des domaines connexes
- Avoir au minimum deux (2) années d'expérience dans un milieu organisationnel.

Les dossiers de candidature, composés de CV et lettre de motivation, peuvent être déposés au bureau de USAID/PEDV II, quartier Plateau, Avenue de la Radio, Villa 82 ou envoyés par email à l'adresse: recruitpedv2@irdglobal.org au plus tard le 17 avril 2013 à midi.



AVIS DE RECRUTEMENT

VNU Spécialistes Nationaux en Prévention et Gestion des Crises



I. INFORMATIONS DU POSTE

Postes : 2 VNU Spécialistes nationaux en Prévention et Gestion des Crises

Lieu d'affectation : Agadez et Diffa (Niger)

Durée du contrat : 12 mois

Date du début d'affectation : 15 mai 2013

II. CONTEXTE

Pour faire face aux conséquences de ces aléas, le Niger s'est doté d'un Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires (DNPGCCA) qui représente, dans son ensemble, un outil important pour la prévention et la gestion des catastrophes et crises alimentaires.

Les activités du DNPGCCA s'inscrivent dans la stratégie nationale de sécurité alimentaire et de développement agricole durable (i3N).

Au niveau régional, une équipe légère composée d'au moins 3 personnes, est mise en place pour assurer la coordination et l'harmonisation régionales des acteurs dans le domaine du dispositif, la collecte, l'analyse et la remontée des informations au niveau national ainsi que la traduction des objectifs nationaux au niveau régional.

De 2004 à 2012, le PNUD a soutenu l'intégration de la prévention des crises dans le processus de développement, le renforcement des capacités du Dispositif National de Prévention et de Gestion Catastrophes et Crises Alimentaires, le renforcement des capacités de traitement et de remontée de l'information de certains comités locaux de prévention et de gestion des crises alimentaires et l'élaboration du plan national de contingence multirisque.

III. DESCRIPTION DES TÂCHES

Placé sous l'autorité du Secrétaire Permanent Régional, le Volontaire National des Nations Unies (VNUN) assiste le secrétariat permanent régional dans la collecte et l'utilisation des informations et autres faits scientifiques pour définir et évaluer les effets probables d'une exposition des populations à des situations critiques pour des fins d'alerte, de prévention ou de gestion des risques de catastrophes.

Le Volontaire assumera les tâches suivantes :

Planification et organisation

- Appuyer la révision et la mise en œuvre des plans de contingence au niveau régional ;
- Aider à la détermination des risques de mise en œuvre et proposer des solutions pour minimiser les risques ;
- Participer à la détermination des populations et zones vulnérables et à l'évaluation des besoins d'urgence et de relèvement ;
- Appuyer la mise en œuvre technique des activités du DNPGCCA au niveau régional ;
- Contribuer à la formulation d'avis et conseils techniques aux autorités locales ;
- Contribuer à la planification et l'organisation des sessions du comité régional de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires ;
- Contribuer, en lien avec les autres acteurs, à la mise à jour de la cartographie des zones à risque, selon le type de catastrophe, des acteurs et des interventions d'atténuation de crises au niveau régional et assurer leur archivage électronique ;
- Contribuer à l'élaboration des plans de travail et rapports trimestriels, annuels et pluri annuels des activités du CRPGCCA

Suivi et Evaluation

- Participer à la collecte des données au niveau régional et sous régional ;
- Participer à l'évaluation des effets et impacts des différentes interventions menées par le DNPGCCA et les autres acteurs pour améliorer la situation alimentaire, nutritionnelle et pastorale des populations ;
- Participer aux missions d'évaluation rapide de la situation en cas de survenue d'une catastrophe.

Renforcement des capacités et capitalisation des connaissances

- Faciliter le partage de connaissances et le renforcement des capacités des membres du CRPGCCA, des partenaires d'exécution et des bénéficiaires ;
- Contribuer à l'identification des retours d'expériences et meilleures pratiques sur la prévention et la gestion des crises et des catastrophes et le relèvement au niveau régional ;
- Apporter des appuis techniques aux structures régionales, sous-régionales, communales et communautaires du dispositif pour mieux prendre en compte la réduction des risques de catastrophes dans le système de collecte, de traitement, d'analyse et diffusion des informations ;
- Proposer des publications et des articles de presse relatant les succès et leçons apprises du dispositif régional.
- Exercer toutes autres tâches à lui être confiées par ses supérieurs hiérarchiques.

Résultats attendus :

- Les activités du PPA au niveau régional sont mises en œuvre techniquement ;
- La formulation d'avis et conseils techniques aux autorités régionales ainsi que le partage de connaissance facilité ;
- Les capacités des partenaires d'exécution et des bénéficiaires sont renforcées ;
- Le Bureau du PNUD à travers NDR Advisor est informé sur les dynamiques en cours et les options possibles ;
- Les retours d'expériences et meilleures pratiques sur la prévention et la gestion des catastrophes et le relèvement au niveau régional sont identifiés ;
- Les rapports périodiques requis sont disponibles ;
- Les données statistiques en rapport avec ses activités sont disponibles ;
- Un rapport final quant aux réalisations en matière de volontariat pour le développement au cours de leur affectation, comme par exemple le nombre de volontaires, activités et compétences mobilisées.

IV. QUALIFICATIONS REQUISES

Education

Avoir au moins une maîtrise en Sciences de l'environnement, sciences sociales, sciences humaines, agronomie, zootechnie ou tout diplôme équivalent.

Expérience

Au moins 2 ans d'expérience au niveau national dans le domaine de la prévention et gestion des catastrophes et crises alimentaires ;
Être un homme ou une femme de terrain ;
Savoir prendre des initiatives et répondre aux exigences d'un résultat productif.

Connaissances

Excellente maîtrise de Word, d'Excel, Access et si possible en bases de données et de cartographie (programmes Accès, SPSS et SIG, etc.)

Langue:

Excellente maîtrise de la langue française orale et écrite et bonne capacité à communiquer en langues nationales.

V. RECRUTEMENT

Le dossier de candidature comportant une lettre de motivation accompagnée d'un CV doit être transmis sous pli fermé au Bureau de la **Représentation Résidente du PNUD BP 11207 Niamey** avec la mention «*Poste VNU Spécialiste National Crises*». Il peut également être envoyé par e-mail à : recrutement.ne@undp.org.

Le délai de réception de candidatures est fixé impérativement au 23 avril 2013 à 17h00.

Les candidatures féminines sont encouragées.

SEARCH FOR COMMON GROUND

Annonce d'emploi

**Coordonnateur/coordonnatrice de projet et assistant(e) admin/finance
Basé(e)s à Zinder, Niger**

Search For Common Ground (SFCG) est une organisation internationale à but non-lucratif qui promeut la gestion pacifique des conflits. Le projet, financé par le National Endowment for Democracy (NED), a pour objectif global de renforcer la capacité des jeunes de Zinder pour prévenir le conflit.

Coordonnateur/coordinatrice de projet**Résumé du poste**

Le/la coordonnateur/coordonnatrice sera chargé(e) de la mise en œuvre de ce projet, de la coordination avec les autres parties prenantes, et du suivi et évaluation des activités.

Responsabilités**Programmes**

- Organiser et coordonner la mise en œuvre de toutes les activités du projet
- Assurer un contact régulier avec les partenaires et parties prenantes
- Faire le suivi des jeunes cibles et produire des rapports de progrès réguliers
- Assister dans les autres activités de SFCG au Niger selon les besoins

Ressources humaines

- Superviser l'assistant(e) admin/finance du projet

Finance

- Suivre les dépenses et assurer qu'elles soient en lien avec le budget et les règles du bailleur

Qualifications**Essentielles**

- Diplôme de licence dans un domaine pertinent
- 4 ans d'expérience de mise en œuvre de projets, dont 2 ans d'expérience de gestion de projet
- Expérience de travail sur les questions de jeunesse et violence au Niger
- Parler et écrire couramment le français; parler couramment le hausa
- Bonne connaissance de l'outil informatique : Microsoft Word, Excel, Email

Souhaitables

- Connaître les principes de base de transformation et gestion des conflits
- Bonne connaissance du contexte et dynamiques sociales de Zinder

Assistant(e) Administration et Finance**Résumé du poste**

L'assistant(e) administration et finance sera chargé(e) de toutes les opérations financières et administratives du projet et apportera un appui logistique aux activités.

Responsabilités

- Préparer et enregistrer toutes les opérations financières liées au projet
- Préparer les correspondances administratives
- Préparer les rapports financiers mensuels
- Recueillir les reçus et pièces originales liés à toute activité du projet
- Apporter une assistance administrative ou financière à tout autre activité de SFCG au Niger

Compétences nécessaires**Essentielles**

- 4 ans d'expérience en gestion administrative et financière
- Maîtrise des principes de comptabilité
- Parler et écrire couramment le français
- Bonne connaissance des outils informatiques : Word, Excel, Email

Souhaitables

- Expérience dans le domaine des ONGs internationales
- Posséder de bonnes connaissances en rédaction

Salaire: les salaires seront déterminés en fonction de l'éducation et l'expérience des candidats.

Type de contrat : CDD

Pour postuler : Envoyez une lettre de motivation et votre CV actualisé à cchungong@sfcg.org au plus tard le **lundi 22 avril 2013**, et visitez notre site d'internet : <http://www.sfcg.org>.

ETUDE DE MAITRE MADOUYOU BOUBACAR, NOTAIRE A LA RESIDENCE DE NIAMEY

BOITE POSTALE 10.330 - Tel. 20.73.93.53 - NIE : 3696

AVIS DE PERTE

Monsieur TALBA GREMA, demeurant à Niamey ; De nationalité nigérienne ; né vers 1962 à GUIDIGUIR/GOURE/NIGER porte à la connaissance du public de la perte de l'Acte de Cession d'Immeuble non bâti, se rapportant à la parcelle A₃, llot 4621, du lotissement KOUARA TEGUI, d'une superficie de TROIS CENTS (300) mètres carrés.

Prière à toute personne qui l'a retrouvé de le déposer à l'Etude du Notaire soussigné

ETUDE DE MAITRE DIOFFO MAGAGI DIAMA, NOTAIRE

Boulevard de la Liberté 1^{er} étage Immeuble Petit Lomé TEL : 76 72 84 BP : 10.623

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Etude Notariale de Maître Dioffo Magagi Diama, de la perte d'un acte de cession d'immeuble non bâti formant la parcelle D, de l'lot n°7332, du lotissement ROUTE FILINGUE au nom de MONSIEUR MOUSSA YACOUBA SIDIKOU. Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude ou au service du Domaine et de la Cadastre.

**Maître OUSSEINI ALI Moumouni Notaire, 114, Rue du Festival - Quartier MAOUREY
BP : 13.567 Niamey - Niger Tél: 330370 Fax: 33-03-71 Email : ousseinialim@yahoo.fr**

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'actes reçus par Maître OUSSEINI ALI Moumouni le 02 Mars 2013, il a été constitué la société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : D-CIMENT

Forme Juridique : Société Anonyme avec **Conseil d'Administration**

Objet : Commerce Général, import, export, production, Distribution, Vente en gros et en détail de toutes sortes de matériaux de construction, notamment le ciment, le fer à béton, les planches, les contreplaqués, les tôles, les verreries, les serrures, le bitume, les carreaux et marbres, les profilés pour menuiserie, l'aluminium, les buses, la peinture, matériels et accessoires pour climatisation, les matériels d'équipement électrique et téléphoniques ; Représentation de tous produits et matières se rapportant à la construction.

Siège Social : rue du Kalley, Quartier Maourey, BP. 13.452 Niamey - Niger

Capital Social : 10.000.000 de Francs CFA divisé en Mille (1.000) actions de 10.000 F CFA chacune, toutes souscrites et libérées à hauteur du Quart de leur valeur nominale en numéraire.

Durée : 99 années à compter du 12 Mars 2013

Conseil d'Administration : Messieurs HAIDARA CHERIF Mohamed (PCA); EKIZI Ousmane, (Membre) et YARA Mohamed (Membre).

Directeur Général : Monsieur EKIZI Ousmane, Directeur Général Adjoint : et YARA Mohamed Admission aux Assemblées : Justification de son identité et à la libération des versements exigibles.

Droit de vote : Proportionnel à la quotité du capital possédée et chaque action donne droit à une voix.

Cession et Transmission des actions : Libre entre les actionnaires, leurs héritiers et les membres du ÇA. Toute mutation d'action au profit d'un tiers soumise à l'agrément du Conseil d'Administration

Commissaires aux comptes : Titulaire : Cabinet «YERO GARBA » BP 11.146 Niamey (Niger),

Suppléant : Cabinet « EFIC », BP 12.948 Niamey (Niger), Constitution de réserves légales : 10% Sur les bénéfices nets.

Dépôt au Greffe - Immatriculation : Dépôt au greffe des pièces constitutives - Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Niamey le 12 mars 2013 sous le numéro NI-NIA-2013-B-894.



Appel à propositions local pour le Niger

La Délégation de l'Union européenne en République du Niger lance un nouvel appel à propositions local **EuropeAid/133-476/L/ACT/NE (IEDDH)** à travers l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH).

Objectif Général :

L'objectif général du présent appel à propositions est de financer des projets qui fassent la promotion des droits de l'Homme et des réformes démocratiques au Niger, qui encouragent la conciliation paisible des intérêts entre groupes différents ou qui étendent la participation et la représentation politiques.

Les objectifs spécifiques de cet appel sont :

- 1) Améliorer le système pénitentiaire, y compris les conditions de détention;
- 2) Contribuer à rendre effectif le droit à l'éducation, y compris l'éducation citoyenne;
- 3) Contribuer à rendre effectif le droit à une information de qualité et à la liberté d'expression, dans le respect de tous.

Cet appel s'adresse aux organisations de la société civile (y compris ONG sans but lucratif et fondations politiques indépendantes, organisations locales et agences, institutions et organisations du secteur privé sans but lucratif, et leurs réseaux, opérant au niveau local, national, régional et international), aux organisations sans but lucratif du secteur public et privé, institutions, organisations et réseaux au

niveau local et national et aux organes parlementaires nationaux, régionaux et internationaux.

MONTANT DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE MISE À DISPOSITION PAR L'ADMINISTRATION CONTRACTANTE :

Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions s'élève à **600.000 EUR**, soit **393.574.200 FCFA**.

Montant des subventions

Toute demande de subvention dans le cadre du présent appel à propositions doit être comprise entre les montants minimum et maximum suivants :

- montant minimum : **50.000 EUR** soit **32.797.850 FCFA**
- montant maximum : **100.000 EUR** soit **65.595.700 FCFA**

Date limite de soumission des propositions :

15 mai 2013 à 18h00 (heure du Niger)

Pour toute information complémentaire, en vue de soumissionner, s'adresser à la Délégation de l'Union Européenne en République du Niger, **BP 10 388 Niamey-Niger au 20 73 85 48 ou 20 73 55 42** ; ou par mail à DELEGATION-NIGER-AAP-LOCAL@eeas.europa.eu

Toutes les informations pratiques et les documents utiles à compléter son dossier sont également disponibles sur le site de la Délégation de l'Union Européenne en République du Niger : http://eeas.europa.eu/delegations/niger/index_fr.htm



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
OFFICE NATIONAL D'EDITION ET DE PRESSE (ONEP)

Avis d'Appel d'offres Ouvert n°002/2013

RELATIF A L'ACQUISITION DE FONGIBLES D'IMPRIMERIE



1. Le présent avis d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'avis général de passation des marchés publics transmis à l'ARMP par lettre n° 0179/ONEP/DG/DAF/DMP du 19/03/2013.
2. L'Office National d'Édition et de Presse (ONEP) invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli fermé et cacheté pour la fourniture de fongibles d'imprimerie.
3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements en règle vis-à-vis de l'Administration (voir détails dans instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres auprès de la Division Marchés Publics de l'Office National d'Édition et de Presse (ONEP) entre 9 heures et 11 heures.
5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres, auprès de la Division Marchés Publics de l'ONEP et moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent mille (100 000) F CFA tel que spécifié au DPAO.
6. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et la personne responsable du marché ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.
7. Les offres présentées en un original et quatre (4) copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission de 3% du montant de l'offre devront parvenir ou être remises à la Direction générale de l'ONEP BP. 13 182 Niamey Place du Petit-Marché au plus tard le 22 avril 2013 à 9 heures.
8. L'ouverture des plis aura lieu à la date et l'heure précisées aux DPAO en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.
9. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de quatre vingt (90 jours) jours, à compter de la date de remise des offres. Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

Le Directeur Général
Mahamadou Adamou



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
SOCIETE DE PATRIMONE DES EAUX DU NIGER SPEN
BP : 10.738/ Niamey

Avis d'Appel d'Offres National n° 001/SPEN/13

RELATIF A LA FOURNITURE DE DEUX (2) VEHICULES 4X4 STATION-WAGON
ET D'UN (1) VEHICULE BERLINE



1. Le présent Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'avis général de passation de marchés publié dans le quotidien LE SAHEL N° 8480 du 18 février 2013.
2. La Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour la fourniture de DEUX VEHICULES 4X4 STATION-WAGON ET D'UN VEHICULE BERLINE, en un seul lot.
3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements en règle vis-à-vis de l'Administration (voir détails dans instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres auprès de la Direction Administrative et des Moyens Généraux (DAMG/SPEN) entre 09 heures et 13 heures.
5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres, auprès de la Direction Financière et Comptable (DCF/SPEN) et moyennant paiement d'un montant non remboursable de Deux cent milles francs (200.000F CFA).
6. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et la personne responsable du marché ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat
7. Les offres présentées en un original et quatre (4) copies, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission de trois millions cinq cent milles francs CFA (3 500 000 FCFA), devront parvenir ou être remises à la direction générale de la SPEN, immeuble SONARA II, 6^{ème} étage le 08 mai 2013 à 09 heures locales.
8. L'ouverture des plis aura lieu le 08 mai 2013 à 10 heures locales en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.
9. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de 120 jours, à compter de la date de remise des offres.

Par décision motivée, la SPEN se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

Le Directeur Général
ISSAKA HASSANE DJEBOULE



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
HAUT COMMISSARIAT A L'AMENAGEMENT DE LA
VALLEE DU NIGER

Projet de Développement des Ressources en Eau et de
Gestion Durable des Écosystèmes dans le Bassin du
Niger

AVIS DE SOLLICITATIONS DE MANIFESTATIONS D'INTERETS

N°01/01/2013/HCAVN/PDREGDE2



SERVICE DE CONSULTANTS - SURVEILLANCE ET CONTROLE DE LA REALISATION DES EQUIPEMENTS HYDROELECTRIQUES (lot3) DU BARRAGE DE KANDADJI

1. La République du Niger (ci-dessous dénommé « Emprunteur »), a obtenu un financement auprès de l'Association internationale de développement (IDA) en vue de financer le coût du Projet de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes Phase II, se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent contrat relatif à la surveillance et au contrôle de la réalisation des équipements hydroélectriques du barrage de Kandadji.
Le Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds en vue de procéder à la sélection d'un consultant devant effectuer cette mission.
2. Les services comprennent les tâches majeures non exhaustives suivantes:
Mission 1 : Assistance à la passation du Marché de travaux (examen des offres et négociations du contrat des travaux)
Mission 2 : Direction de projet (la mobilisation, sous une seule responsabilité, d'une équipe pluridisciplinaire pour superviser la réalisation des travaux dans le cadre des objectifs définis par le Maître d'Ouvrage en ce qui concerne le délai contractuel, le coût et la qualité attendue.
Mission 3 : Révision et Approbation des plan l'entreprise (Le Consultant doit vérifier si les calculs et les hypothèses utilisées, les plans de construction, des diagrammes et des documents soumis à son approbation sont élaborés conformément aux normes contractuelles et de l'ingénierie / spécifications techniques)
Mission 4 : Contrôles, essais et réception au cours de la fabrication (qualité, normes, délais, ...)
Mission 5 : Surveillance des travaux et réception provisoire (Surveillance des travaux sur le site et Essais de réception et mise en service)
Mission 6 : Les garanties de l'environnement, de la santé et de la sécurité (supervision du plan de gestion environnementale et sociale)
Mission 7 : Assistance au Maître d'Ouvrage (Assistance prévue pendant la durée de la garantie, Assistance offerte au Maître d'Ouvrage pour l'Exploitation et l'Entretien et Transfert de technologie et formation du personnel du Maître d'Ouvrage)
La mission s'effectuera sur une base contractuelle de quatre (4) ans.
3. Le Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger invite par la présente sollicitation de

manifestation d'intérêt, les candidats admissibles, notamment les Consultants ayant de solides connaissances dans les domaines, notamment ceux financés par la Banque Mondiale à fournir les services décrits ci-dessus.

4. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
5. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition Mai 2004. La sélection se fera conformément aux procédures de la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale (édition Mai 2004, mises à jour en Octobre 2006).
6. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 8h à 13h les matins et les après-midi de 14h 30 mn à 17h 30 mn, heure locale ; le vendredi de 8h à 13 h, heure locale.
Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN) ;
Immeuble SONARA II, 3^{ème} Etage, BP .206, Tel (227) 73 23 13, Fax : (227) 73 21 85 ;
E-mail : Kandadii@intnet.ne Niamey- Niger site web www.hcavn.org

Les informations sur le projet peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous :
<http://web.worldbank.org/external/projects/main?pagePK=64283627&piPK=73230&theSitePK=40941&menuPK=228424&Projectid=P093806>

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le Jeudi 16 mai 2013 à 12 h précise (heure locale GMT+1) délai de rigueur avec la mention : « Surveillance et contrôle de la réalisation des équipements hydroélectriques (lot3) du barrage Kandadji ».
Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN) ;
Division Marchés Immeuble SONARA II, 3^{ème} Etage, BP .206, Tel (227) 73 23 13,
Fax : (227) 73 21 85 ; E-mail : Kandadii@intnet.ne Niamey- Niger rahamanps2@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU NIGER

Le Ministre de l'Equipement

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Equipement a le plaisir de porter à la connaissance des transporteurs et commerçants, du Syndicat des Transporteurs de Marchandises et du Syndicat des Conducteurs Routiers, la mise en service, à compter du **samedi 30 mars 2013**, de la **Station de Pesage de BIRNI-N'KONNI**.

Les opérations de pesage des camions et citernes ont donc démarré à cette date.

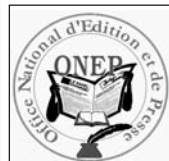
Le Ministre appelle, par conséquent, les conducteurs à plus de prudence et de patience et leur demande de respecter les recommandations formulées par les agents de la Cellule d'Exploitation du Péage et du Pesage Routier (CEPR) lors des opérations de pesage, dont le seul but est de contribuer à la protection de notre patrimoine routier national par le respect strict des charges à l'essieu, du poids total en charge et des gabarits des camions pour lesquels les routes ont été conçues.

Le Ministre sait qu'il peut compter sur votre civisme pour une meilleure exploitation de ces installations.

Le Ministre de l'Equipement
SADDI SOUMAILA

**Marchés Publics**REPUBLIQUE DU NIGER
OFFICE NATIONAL D'ÉDITION ET DE PRESSE (ONEP)**Avis d'Appel d'offres Ouvert N°001/2013**

RELATIF A L'IMPRESSION DES JOURNAUX : SAHEL OU SAHEL- DIMANCHE



1. Le présent avis d'appel d'offres ouvert fait suite à l'avis général de passation des marchés publics.

2. L'Office National d'Édition et de Presse (ONEP) invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli fermé et cacheté **pour la fourniture de fongibles d'imprimerie**.

3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements en règle vis-à-vis de l'Administration (voir détails dans instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres auprès de la Division Marchés Publics de l'Office National d'Édition et de Presse (ONEP) entre 9 heures et 11 heures.

5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du dossier d'Appel d'offres, auprès de la Division Marchés Publics de l'ONEP et moyennant paiement d'un montant non remboursable de **cent mille (100 000) F CFA** tel que spécifié au DPAO.

6. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y

afférents sont à la charge de l'acheteur et la personne responsable du marché ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.

7. Les offres présentées en un original et quatre (4) copies, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission de 3% du montant de l'offre devront parvenir ou être remises à la Direction générale de l'ONEP BP. 13 182 Niamey Place du Petit- Marché **au plus tard le 25 avril 2013 à 9 heures**.

8. L'ouverture des plis aura lieu **à la date et l'heure précisées aux DPAO** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.
Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

9. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de **quatre vingt (90 jours) jours**, à compter de la date de remise des offres. Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

Le Directeur Général
Mahamadou Adamou

**Marchés Publics**République du Niger
Ministère des Transports

Direction des Etudes et de la Programmation

SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET**N°0001/2013**

Services de consultants: Services de consultants individuels pour la formation et l'élaboration d'un mécanisme de mise en place d'un dispositif de suivi/évaluation (management des services du Ministère des Transports)

1. Le Gouvernement de la République du Niger a sollicité un crédit (financement additionnel en préparation) de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le coût du Projet d'Appui au Programme Sectoriel de Transports (PAPST). Il se propose d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat suivant: **«Services de consultants individuels pour la formation et l'élaboration d'un mécanisme de mise en place d'un dispositif de suivi/évaluation (management des services du Ministère des Transports)»**.

2. L'objectif de la mission est **l'amélioration de la qualité du service et la gestion des ressources humaines par la prise en compte du temps dans toutes les tâches administratives**.

Plus spécifiquement il s'agit :

- du respect du chronogramme de travail ;
- de la maîtrise des tâches administratives ;
- de la maîtrise du dispositif de suivi/évaluation ;
- du respect de la fréquence de collecte de données ;
- de la production régulière des rapports périodiques.

3. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes:

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur en management, en planification ou en économie (Bac+5 au minimum);
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 15 ans;
- Avoir réalisé au moins deux (2) missions similaires.

La durée de la mission est 17 jours.

La langue de travail est le français.

5. Le Ministère des Transports invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services **(Curriculum Vitae complet et détaillé, copie du diplôme)**.

6. Le consultant individuel sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition de janvier 2011.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures 30 minutes.

8. Les manifestations doivent parvenir sous plis fermés et porter la mention **«Services de consultants pour la formation et l'élaboration d'un mécanisme de mise en place d'un dispositif de suivi/évaluation (management des services du Ministère des Transports)»**.

9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous **au plus tard le 30 avril 2013 à 10 heures**.

Ministère des Transports

Direction des Etudes et de la Programmation

BP: 12 130, Niamey/ Tel: 00 (227) 20 73 22 83

Fax: 00 (227) 20 73 83 63

Email: abd_ader@yahoo.fr ; matousman@yahoo.fr

Le Ministre des Transports
IBRAHIM YACOUBA

AVC : manger des bananes réduirait le risque de 24%

Une étude de l'OMS révèle que les bananes, riches en potassium, sont une excellente solution pour prévenir les risques d'AVC.

Un petit creux ? Pensez à manger des bananes, et pas seulement pour ses propriétés énergétiques, le fruit pourrait en effet vous sauver la vie. C'est en tout cas ce qu'affirme une enquête publiée le 5 avril dans le British Medical Journal et menée par des chercheurs du Département Nutrition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Selon ces derniers, manger des bananes réduirait les risques d'être atteint d'un accident vasculaire cérébral (AVC) de 24%.

Ce n'est pas vraiment une grosse surprise puisque de précédentes recherches avaient montré qu'une consommation importante de potassium permettait de diminuer les risques d'AVC et d'hypertension artérielle. Or une banane contient près de 420mg de potassium soit une quantité non négligeable des apports journaliers en potassium nécessaires. Les chercheurs rappellent en effet que l'apport journalier en potassium pour un bon fonctionnement de l'activité cardiaque se place à près de 3 500mg. Le fruit, qui ne contient par ailleurs pas trop de sel ou de graisses saturées, reste donc selon les chercheurs l'une des meilleures solutions pour prévenir les risques d'AVC.

Pour arriver à ces conclusions, les scientifiques de l'OMS ont analysé l'apport de potassium sur des personnes de tout âge. Les résultats en termes de concentration de lipides dans le sang ont alors montré que le potassium réduisait de façon importante la tension artérielle chez les adultes, même pour ceux qui étaient at-

teint d'hypertension. Les effets ne sont en revanche pas observables chez les enfants.

(Atlantico)

Manger un paquet de chips chaque jour revient à boire 5 litres d'huiles pas an !

Les consommateurs excessifs de chips (souvent les enfants) ingurgitent sans le savoir 5 litres d'huile par an, un excès de sel et de sucre contenu dans l'amidon des pommes de terre. Consommés en excès, ces ingrédients augmentent notre risque d'obésité, d'hypertension, de diabète de type 2 et de maladies coronariennes. Les chips sont aujourd'hui responsables en partie de l'épidémie d'obésité aux Etats-Unis, selon une étude publiée dans le New England Journal Authority de médecine menée par le cardiologue et chercheur Dr Dariush Mozaffarian.

Dr Mozaffarian, professeur adjoint de médecine et d'épidémiologie à la Harvard Medical School, affirme aussi que les niveaux élevés d'amidon et de glucides des chips peuvent aussi modifier les niveaux de glucose et d'insuline dans notre sang. Et que ce déséquilibre conduit à moins de sensation de satiété, ce qui augmente la faim et la consommation d'aliments par jour.

Cette surconsommation de chips nuit aux enfants, mais aussi aux enfants à naître. Les femmes enceintes qui consomment de grandes quantités de frites et de chips pourraient nuire à leur bébé autant que si elles étaient fumeuses.

En effet, les chips contiennent un produit chimique toxique appelé acrylamide. Il est inodore, insipide et invisible, mais cause des dommages à l'ADN. L'Institut de recherche en santé Bradford a trouvé un lien entre des niveaux

élevés d'exposition à l'acrylamide et un faible poids à la naissance et un retard de développement du système cérébral et nerveux du nouveau-né. Attention donc au régime chips !

(Topsanté)

Préparez-vous à une augmentation des turbulences en avion

Vos prochains voyages en avion pourraient être mouvementés. Une vaste –et rare– étude sur les turbulences dans les couloirs aériens révèle que le réchauffement climatique pourrait multiplier les secousses dans les vols aériens, lit-on dans l'International Business Times.

L'étude, menée par Paul D. Williams et Manoj M. Joshi, s'est concentrée sur le couloir aérien de l'Atlantique nord, boulevard aérien enregistrant près de 600 vols quotidiens entre l'Europe et le continent américain. Selon les simulations climatiques de l'étude, d'ici à 2050, les turbulences pourraient être multipliées par deux.

Et si les trous d'air se feront de plus en plus présents, la force de ces phénomènes pourrait, elle aussi, croître de 10% à 40%. «L'augmentation des turbulences ne correspondra pas forcément à la même augmentation des sensations ressenties par les passagers», tempèrent les chercheurs.

Qui en est le responsable ? «L'aviation, en partie», répondent les chercheurs, pointant les rejets de dioxyde de carbone dans l'atmosphère par les appareils. Une manière pour le climat de prendre «sa revanche» sur les avions, ironisent les chercheurs.

Les turbulences causent de nombreux dommages chaque année. D'abord chez les voyageurs, mais aussi pour les compagnies aériennes. Le coût engendré par les

réparations –liées aux turbulences– atteindrait presque les 150 millions de dollars, selon les deux chercheurs. Des chiffres qui seront difficiles à établir mais qui seront amenés à augmenter.

Dans un chat du Monde.fr d'il y a quelques années, François Grangier, pilote de ligne, répondait aux internautes effrayés à l'idée de prendre un avion.

«Les avions sont conçus pour résister à des turbulences très fortes, leur seuil de rupture est très, très au-delà du seuil de confort à l'intérieur de la cabine.»

Bien, mais lorsque l'on aborde la manière d'appréhender des turbulences aériennes, le discours du pilote se fait moins rassurant.

«Un pilote s'attend toujours au pire et prend les précautions qui y correspondent. C'est pour cela que durant un vol, un grand nombre de fois, il demande à ses passagers d'attacher leur ceinture bien que la plupart du temps les turbulences n'aient pas de conséquences.»

Si les turbulences se montrent parfois imprévisibles, il est possible d'en anticiper les conséquences. Apprendre à bien respirer, s'hydrater régulièrement, garder sa ceinture attachée... WikiHow vous donne quelques conseils pour mieux appréhender les secousses.

Dorénavant, vous saurez qu'il faudra ranger les objets qui traînent sur votre tablette de bord, le tout en écoutant attentivement les conseils du commandant de bord.

(Slate)

Bisphénol A : les risques pour la santé confirmés

L'Agence nationale de sécurité sanitaire (L'ANSES) réaffirme les risques sanitaires en cas de contact avec le bisphénol A, un composé chimique présent dans de nombreux produits de la vie courante. Il est nécessaire de pro-

téger les enfants et femmes enceintes de ce produit à haute toxicité. Nos conseils.

Les soupçons se confirment sur le bisphénol A (BPA). Alors que la fabrication et la vente de biberons contenant ce produit de synthèse sont interdites dans l'Union européenne depuis le 1er juin, les autorités sanitaires mettent de nouveau en garde contre ses dangers. Le BPA est accusé d'être un perturbateur endocrinien qui favoriserait l'infertilité, le surpoids, les pathologies cardiovasculaires et le diabète.

Face à ce constat, l'agence fixe comme objectif numéro un la protection des populations à risque : nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes ou mères qui allaitent. Elle demande notamment l'étiquetage de tous les produits contenant du bisphénol A. Et enjoint les industriels d'identifier, d'ici à la fin de l'année, des produits de substitution aux produits actuellement montrés du doigt. Et la liste est longue : emballages alimentaires, électroménager, CD, DVD, articles de sport...

Les recommandations pour se protéger

Il est préférable d'utiliser des bouteilles ou tout autre article en papier recyclable portant le code 7 inscrit à l'intérieur d'un triangle fléché, sauf s'il est indiqué "garanti sans bisphénol A".

-On préfère les biberons en verre, ou dans d'autres matériaux (polyéthylène, code 1 et 2, ou polypropylène, code 5)."Il est plus judicieux de choisir [les plastiques alimentaires] comportant sur l'emballage les codes 1, 2, 4 ou 5 notifiés dans un petit triangle, corrobore le Dr Laurent Chevalier, médecin consultant en nutrition attaché au CHU de Montpellier.

(Topsanté)

INCROYABLE MAIS VRAI Parti chez le dentiste pour soigner trois caries, Christopher Crist se retrouve sans dent

C'est un malentendu médical qui fait grincer des dents. Christopher Crist, un jeune homme autiste originaire d'Indianapolis aux États-Unis, se rendait chez le dentiste pour se faire arracher trois dents. Malheureusement ce n'est pas allé de trois mais de ses 32 dents qu'il est ressorti du cabinet dentaire.

A l'origine de cette opération étonnante, une incompréhension entre le dentiste et son patient. La famille de Christopher l'avait pourtant coaché avant qu'il ne se rende à son rendez-vous, en lui spécifiant bien qu'il ne devait se faire ôter que trois dents et pas d'avantage, explique ABC 57 News. En voyant revenir leur fils édenté, les parents ont immédiatement tenté de récupérer son dossier médical mais leur requête demeure sans réponse depuis plusieurs jours. Ils envisagent à présent de porter plainte auprès de l'état d'Indianapolis dans l'espoir que Christopher puisse un jour à nouveau sourire de toutes ses dents.

(Gentside)

H O R O S C O P E

BELIER Tenir la comptabilité à jour est d'une importance capitale. 21 mars - 19 avril	TAUREAU Taureau, mettez-vous en mode «séduction» ! 20 avril - 20 mai	GEMEAUX Prenez soin de vous. Ne vous oubliez pas. 21 mai - 21 juin	CANCER Les amis vous soutiennent à fond. 22 juin - 22 juillet
LION Vous avez les clés de la réussite mais n'avez pas encore trouvé la bonne porte. 23 juillet - 21 août	VIERGE Vos racines familiales ont un sens profond. 22 août - 21 sept.	BALANCE Vous n'aimez pas prendre de risques ? Il faut bien se lancer parfois, et c'est le bon moment. 22 sept. - 22 oct.	SCORPION Vos collègues vous rendent fou ? Faites-vous entendre. 22 oct. - 21 nov.
SAGITTAIRE Soyez dans l'action. Vous débordez d'inventivité, passez de l'idée au concret. 22 nov. - 21 dec.	CAPRICORNE Soyez ouvert aux rencontres. Ne restez pas à l'abri devant un coup de foudre. 22 dec. - 20 janvier	VERSEAU Les repères familiaux volent en éclat. 21 janv. - 18 février	POISSONS faites preuves de douceur au moment opportun. 19 fev. - 20 mars

PHARMACIES DE GARDE

Du Samedi 6 au Samedi 13 Avril 2013

- ☞ As Salam
- ☞ Jangorzo
- ☞ Francophonie
- ☞ Rond point
- ☞ Djeddah
- ☞ Kaocen
- ☞ Ecole Canada
- ☞ Maison Economique
- ☞ Bonkaney
- ☞ Kalley Est
- ☞ Banifandou
- ☞ Albarka
- ☞ Amana
- ☞ Niamey 2000
- ☞ Vogue
- ☞ Populaire Soni Ali Ber
- ☞ Pop. Hôpital (sauf les dimanches)

NUMEROS UTILES

Renseignement :	12
Sapeurs pompiers :	18
Réclamations :	13
Police secours :	17
Hôpital :	20 72 22 53
Médecins de nuit :	20 73 47 37

Ligue des champions

Malaga crie au complot après son élimination

Malaga, qui faisait ses débuts en Ligue des champions cette saison, a laissé entendre que la malchance n'était peut-être pas le seul facteur expliquant sa courte défaite mardi en quart de finale retour contre le Borussia Dortmund.

Après un match nul 0-0 à l'aller, le club espagnol a pensé tenir sa qualification lorsqu'il a mené 2-1 en toute fin de match au retour en Allemagne, avant de voir le Borussia marquer deux fois dans le temps additionnel pour finalement l'emporter.

Les ralentis de la télévision ont montré que plusieurs joueurs du club de Bundesliga étaient hors jeu lors du troisième but et l'entraîneur de Malaga, Manuel Pellegrini, a eu du mal à contenir sa colère contre les officiels de match.

"Sur ce match, nous ne pouvions pas, ou on n'a pas voulu que nous puissions aller plus loin", a-t-il dit en conférence de presse.

"Une fois que nous avons pris l'avantage 2-1, il n'y a plus eu d'arbitrage", a ajouté le Chilien. "Ils nous ont fait reculer à coups de coudes. Il y aurait dû y avoir deux expulsions, il y a deux hors jeu sur le troisième but qui n'ont pas été sifflés (...) Nous terminons avec des sentiments amers."

L'ailier Joaquin, qui avait donné un premier avantage à Malaga à la 25e minute, et le propriétaire qatari du club, le cheikh Abdullah Al Thani, ont encore été plus diserts.

PLATINI NOMMÉMENT MIS EN CAUSE

Sur son compte personnel Twitter, Al Thani parle de "racisme" et appelle l'UEFA, in-

stance dirigeante du football européen, à ouvrir un enquête.

Joaquin a, lui, suggéré que Michel Platini, le président de l'UEFA, avait peut-être quelque chose à voir avec cette défaite.

L'ancien international français est très impopulaire à Malaga, qui a été exclu par l'UEFA de la prochaine compétition européenne pour laquelle il pourrait se qualifier d'ici 2017 en raison de ses difficultés financières.

"Nous suspectons Platini et tous les autres d'être impliqués", a dit Joaquin à une radio espagnole. "Parce que nous sommes Malaga et pas le Real Madrid, c'est plus facile de nous faire ça", a-t-il ajouté.

Reste que Malaga a réussi sa première intrusion au plus haut niveau européen et que l'équipe va désormais devoir laisser son amertume derrière elle pour tenter de se

qualifier pour une coupe continentale la saison prochaine.

Elle n'a en effet pas perdu tout espoir puisqu'elle a fait appel de la sanction de l'UEFA devant le Tribunal arbitral du sport. Malaga est actuellement sixième de la Liga, à quatre points de la Real Sociedad qui occupe la quatrième et dernière place qualificative pour la prochaine Ligue des champions.

"Nous avons tous fait un effort surhumain, et sortir de la compétition sur une erreur comme celle-là, ça fait mal", a dit l'attaquant Roque Santa Cruz à la télévision espagnole.

"Maintenant, il faut garder le moral et aborder la fin de la saison de la meilleure des façons", a ajouté le Paraguayen.

(Reuters)

Premier League

Chelsea : les trois conditions de Mourinho

Pour faire revenir José Mourinho à Stamford Bridge, Chelsea serait prêt à casser sa tirelire. Mais le Portugais aurait fixé trois conditions.

Un tapis rouge pour le "Special One"? Si on se réfère au Daily Mirror, on apprend que le board de Chelsea aurait décidé de passer à la vitesse supérieure afin de convaincre José Mourinho de revenir à Stamford Bridge après son premier passage entre 2004 et 2007. Pour y parvenir, les Blues seraient enclins à faire un énorme effort sur le plan financier en proposant au Portugais, qui devrait quitter le Real Madrid l'été prochain, un salaire annuel d'environ... 14 millions d'euros. Le Portugais ne pourrait pas refuser une telle somme qui lui permettrait de bénéficier de cette rémunération stratosphérique.

Mais avant de dire "yes", José Mourinho voudrait avoir trois garanties. La première concernerait la situation sportive de



José Mourinho

Chelsea. Le "Special One" tient absolument à diriger une formation qui disputera la Ligue des champions la saison prochaine. Pour l'heure, les Londoniens sont bien placés en Premier League (4e place) mais Arsenal et Everton n'ont pas dit leur dernier

mot. Par ailleurs, José Mourinho voudrait aussi que le propriétaire russe, Roman Abramovitch, fasse le nécessaire pour que Frank Lampard rempile une voire deux saisons à Stamford Bridge. Le coach des Merengue juge que l'Anglais, âgé de 34

ans, est loin d'être "fini" comme l'atteste son rendement offensif (14 buts toutes compétitions confondues).

Selon le Daily Mirror, il lui aurait passé un coup de fil pour le convaincre de ne pas s'engager, trop vite, au sein d'une autre écurie étant donné que son bail expirera en juin. Sans trop s'avancer, on peut dire que "Lamp" va encore faire tourner le chrono car il sait pertinemment que si José Mourinho revient à Chelsea, alors il aura de grandes chances de continuer l'aventure à Stamford Bridge. La troisième garantie souhaitée par le "Special One" serait liée au recrutement à venir. L'entraîneur madrilène veut avoir les mains libres afin de bonifier un effectif où figurent de nombreux jeunes joueurs de qualité (Azpilicueta, Bertrand, Hazard, Oscar, Moses...). Pas sûr que Roman Abramovitch l'entende de cette oreille...

(Eurosport)

LE SAHEL

Place du Petit Marché ;
BP 13182 Niamey (R. Niger)
Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90
E-mail : onep@intnet.ne
Site web : www.lesahel.ne

Directeur de Publication

MAHAMADOU ADAMOU

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)

Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86

Rédacteur en chef : Idé Fatouma

Rédacteur en chef Adjt : Issaka Saïdou

Secrétaire de Rédaction : Oumarou Ali

Direction Technique (DT)

Directeur : Issa Madougou ; 20 73 99 87

Réd. en chef informatique : M. S. Abandé Moctar

Réd. chef informatique adjt : Inoussa Oumarou

Direction Commerciale (DC)

Directeur : Morou Hamadou 20 73 22 43

Chef service Communiqué et Pub : Alhassane Assilila

Direction Administrative et Financière (DAF)

Directrice : Mme Saïdou Rahamou T. 20 73 99 85

Chef service Recouvrement : Mme Ado Haoua Hachimou

Composition : ONEP
Tirage : 4000 exemplaires

MOTS

C
R
O
I
S
E
S

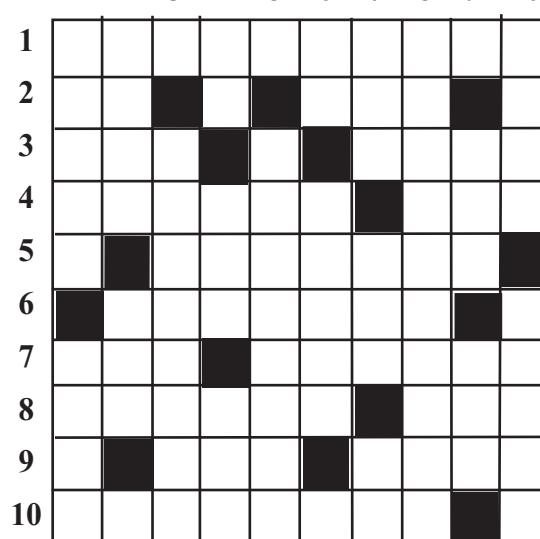
du

Sahel

HORizontalement

1. Insecte sauteur;
2. Travaux scolaires - Tête blonde;
3. Brelan d'as - Le coin du feu;
4. Couverts de vapeur d'eau - Dans le temps;
5. Elargir un détenu;
6. Respirer très mal;
7. Avant l'heure - Au sort, il se faisait à la courte paille;
8. Guetteur - Plante textile;
9. Vieil anglais - Célébration;
10. Façons habituelles d'agir.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



V
E
R
T
I
C
A
L
E
M
E
N
T

1. Femme de lettres française (Mme de...) - Equipe anglaise;
2. Le premier venu - Interjection pour inciter à sauter;
3. Section d'une partie d'un organe;
4. Possessif - Fin du deuil - Cri sur la Croix;
5. Situation caractéristique de la démence;
6. Note - Règles de cérémonies (inversé);
7. Sigle d'établissement public - Métro parisien - Métal;
8. Relatives au sens strict d'un texte;
9. Parti de Chirac - Est couché;
10. Des lustres et des lustres - Indisposer.

numéro précédent

M	E	H	A	R	I	S	T	E	S
A		E	R		L	U	I	R	E
S	O	U	C	I		S	N	E	N
S	U	R		N	L		A		E
A		E	N	F	E	R		S	S
L	P		S	O	S		S	E	C
L	A	S		S		L	O	M	E
A	N	E		G	E		E	N	
T	A	O		A	U	T	O		C
A	M	B	I	T	I	E	U	S	E